ASTÉRISQUE 39

La Lettre de la Scam*

La Scam affirme la place singulière de l'auteur dans la société. *Astérisque* en est le porte voix.

février 2011

Jolis Mais : 1981-2011

Entre ces deux mois de mai, trente ans ont passé. Mai 1981, la Scam est fondée notamment par ceux qui, jusqu'à aujourd'hui, en ont été présidents : Brabant, Turenne, Drot et moi-même. Dès cette époque, ce fut le tout jeune Laurent Duvillier, le délégué général de la Scam. Il le sera pendant trente ans, sans lui la Scam ne serait pas tout à fait ce qu'elle est devenue ; sa fidélité est exemplaire. Mai 2011, la Scam fêtera son trentième anniversaire. La concordance en mai 1981 de l'arrivée au pouvoir de la gauche en France et de la création de la Scam, si fortuite soit-elle, n'est pas indifférente au regard de l'histoire, cette philosophie du passé qui permet de comprendre le présent et de projeter l'avenir.

L'origine de la Scam est en effet d'abord syndicale, donc de gauche, ce qui nous valut bien des résistances au sein du comité de la SGDL lorsque nous y entrâmes en force. Des « gauchistes » allaient diriger la vénérable société créée par Balzac, Hugo, Dumas et quelques autres ; c'était intolérable aux yeux de beaucoup. Nous étions là seulement pour réclamer un juste partage des droits entre auteurs de l'écrit et auteurs « radiovisuels » *(sic)*, catégorie où la SGDL nous rangeait jusqu'à la création de la Scam. Nous avons été 24 à créer la Scam, nous sommes 30 000 maintenant. Ce n'est pas tant la quantité qui compte là que la reconnaissance de l'activité créatrice des auteurs audiovisuels, quelles que soient leurs pratiques : écrit, radio, photo, dessins, télévision, internet.

Tous ont été reconnus auteurs multimédias grâce au néologisme créé en 1978 par François Billetdoux, un des 24. Cette reconnaissance a fait de la Scam, avec la Sacem et la Sacd, un interlocuteur nécessaire et indispensable lors des négociations d'intérêt général signées avec les utilisateurs de nos œuvres, diffuseurs dont la multiplicité s'est accrue de façon exponentielle en trente ans : 199 chaînes de télévision et près de 1 000 chaînes de radio, sans parler d'internet qui décuplera la diffusion de nos œuvres dans un proche avenir.

De ce point de vue, la signature récente d'un accord avec Google et You Tube par la Scam et la Sacd est un pas important. En effet, ce groupe américain accoutumé au copyright a signé un accord de droit d'auteur à la française. Il est paradoxal de constater à l'occasion de cette signature, combien le pragmatisme américain réagit face à une situation de blocage (les négociations ont duré plus de deux ans) sans idéologie, ni démagogie.
Dans la perspective des élections présidentielles de 2012, la gauche de 1981 a singulièrement évolué. Le populisme — la gratuité pour tous — pousse le parti socialiste vers une des formes du copyright à la française : la licence globale sous ses diverses formes.

À l'occasion de ce trentième anniversaire, la Scam fera entendre sa voix. Le 25 mai 2011, la Scam organisera une journée de colloques ; les partis politiques y seront conviés.
Je souhaite que des engagements clairs soient pris pour que le droit d'auteur à la française puisse continuer « d'associer un auteur à la fortune de son œuvre » comme l'écrivait Beaumarchais en 1792. C'est le fondement de notre pratique et cette association est plus que jamais d'actualité à l'ère internet.

25 mai 2011 donc, nous fêterons la Scam en son jeune âge. Charles Brabant, son premier président et fondateur écrivait : « Ainsi, début 1999, la Scam en viendra-t-elle à franchir le seuil de « Vélasquez » pour gagner de l'espace, certes, mais aussi pour avoir une image autonome, dans une maison à elle, celle de ses auteurs, où sous un toit neuf elle abritera son indépendance et sa liberté, toutes deux chèrement conquises… poursuivant ainsi, elle-même, à son tour, le chemin de son évolution ».

Cette évolution se poursuit. La journée de fête du 25 mai en marquera une étape importante. Nous te dédierons cette journée-là, Charles Brabant.

Astérisque

À l'occasion de ses trente ans, la Scam inaugure une nouvelle lettre d'information. L'astérisque symbolise la Scam depuis plus de quinze ans, depuis que Catherine Zask a créé son logo sur le principe de « la Scam à quelque chose à vous dire ». Astérisque, publiée trois ou quatre fois l'an, fera donc entendre la voix de la Scam sur des sujets de fond. Dans une société qui tend à dévaloriser la culture ou tout du moins sa diversité, *Astérisque* entend mettre l'auteur en exergue sous forme de portraits, de tribunes libres ou d'entretiens. *Astérisque* positionnera également la Scam dans son environnement professionnel en proposant des rencontres avec ses principaux interlocuteurs.

Pour les informations factuelles de la Scam, les invitations, les manifestations culturelles… inscrivez-vous à Zoom, lettre d'information électronique mensuelle, sur www.scam.fr.

Astérisque est édité par la Société civile des auteurs multimedia.
N° 39 – février 2011
ISSN 1270-6833
Société civile à capital variable.
Capital 300 000 €.
RCS Paris D 323 077 479
APE 923A

Directeur de la publication
Hervé Rony
Ont participé à ce numéro
Eve-Marie Cloquet, Stéphane Joseph, Jean-Pierre Mast, Martine Mast, Nicolas Mazars.

Conception graphique, direction artistique
Catherine Zask
Graphiste assistant
Joachim Werner

Photogravure Newmeric
Impression Frazier
janvier 2011, tirage à 18 000 exemplaires

Scam – France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam – Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam – Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202,
Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (1) 514 738 88 77
schlittler@scam.ca
www.scam.ca

Sommaire

Jean-Michel Meurice
04 PORTRAIT

Du neuf avec du vieux
08 POINT DE VUE

Manon Loiseau
10 TRIBUNE LIBRE

Michel Boyon
14 RENCONTRE

Je vous écris de Bretagne
18 LA SCAM EN RÉGION

Prix Scam Roger Pic
20 ACTION CULTURELLE

Michel Barnier
22 ENTRETIEN

Albert Londres
26 HORS CHAMP

Formation continue des auteurs
31 DROIT DES AUTEURS

L'Europe et la culture
32 DROIT D'AUTEUR

Jean-Claude Bringuier
34 HOMMAGE

Brouillon d'un rêve
38 ACTION CULTURELLE

PORTRAIT

La triple vie de Jean-Michel Meurice

PAR **BÉATRICE DE MONDENARD,** JOURNALISTE

Peintre, il a été, dès les années 60, l'un des artistes majeurs du mouvement Supports / Surfaces. Ses œuvres sont entrées dans de nombreuses collections privées et publiques, en France et à l'étranger. Il a aussi réalisé un plafond pour le Musée Picasso d'Antibes et les sols des terminaux 2E et 2F de l'aéroport de Roissy.

Réalisateur, il fait ses premières armes avec des films sur l'art avant de signer de grandes enquêtes sur la guerre d'Algérie, l'Apartheid, la Mafia, les affaires politico-financières, la justice, la santé publique, l'Europe, le Vatican. Il a reçu le Grand Prix de la création audiovisuelle en 1992.

Homme de programmes, il a été responsable de l'Unité Documentaires à Antenne 2 de 1981 à 1984, et est l'un des fondateurs de la Sept (qui deviendra Arte) dont il dirige les programmes, le développement et la communication de 1986 à 1988.

Jean-Michel Meurice répond très volontiers aux questions. Probablement comme il aimerait que ses interviewés le fassent. Précisément, et sans digression. L'homme est courtois et affable. Son regard est celui d'un jeune homme, bleu, perçant. Jean-Michel Meurice est certainement l'un des auteurs-réalisateurs les plus prolixes de la télévision française, avec plus de 200 films à ce jour. Des films de 13' sur l'art au début de sa carrière à l'imposante série sur le Crédit Lyonnais (6 heures). Une œuvre d'autant plus impressionnante qu'elle s'est faite en parallèle d'une œuvre picturale, ornementale tout aussi considérable. Tous ceux qui le côtoient dans le travail le soulignent: Jean-Michel Meurice a une capacité de travail extraordinaire. «Je n'ai pas besoin d'errer et de rêvasser, je suis tout le temps concentré sur ce que je fais», dit-il.

Comment le peintre nourrit le cinéaste et inversement? «Je dis toujours que j'étais peintre dans le ventre de ma mère et que j'ai un métier, qui est de faire des films. Les deux s'enchevêtrent pour moi complètement. Le cinéma me permet d'être dans la vie, de parcourir le monde, et de progresser en peinture plus profondément que si j'étais resté 40 ans enfermé dans mon atelier». Ses films témoignent, en retour, d'un sens pictural et d'un sens du cadre très personnels. «Son œil de peintre détermine la qualité de l'image mais aussi l'ampleur de la fresque et la nature de la narration» dit Xavier Carniaux, qui a produit *Les vrais pouvoirs du Vatican*.

photo Matthieu Raffard

Jean-Michel Meurice naît à Lille en 1938 dans une famille de médecins. Ce n'est pas un milieu ouvert à la peinture, ni même à la culture. Le jeune Jean-Michel dessine. Des « dessins sérieux », des paysages, des portraits, « jamais de dessins d'enfants ». Il lui semble naturel de rentrer aux Beaux-Arts, même s'il n'envisage pas d'en faire son métier. Il se dit « relativement doué » et saute cinq classes sur un cycle de 7 ans. Il fréquente des camarades beaucoup plus âgés, qui l'initient à l'art contemporain. Il s'intéresse aussi beaucoup au cinéma. La vision d'*A bout de souffle* est un choc, il veut faire des films. Bien que sursitaire, il fait son service militaire en Algérie, « parce qu'il fallait mettre ça derrière soi, sinon on ne pouvait s'engager dans rien de sérieux ». C'est là-bas qu'il trouve le point de départ de son travail personnel en peinture, l'exploration du hors-champ, la toile taillant dans un espace qui continue tout autour. « Une salade russe, dit-il, entre Monet, la peinture zen japonaise, le cinéma américain, Jackson Pollock, Malevitch, Matisse ». Des influences qu'il veut « électives », « choisies », relevant très justement au passage le caractère inapproprié de l'expression « subir des influences ».

Sa carrière de réalisateur commence à son retour d'Algérie avec une série de portraits d'artistes de 13', dont certains sont ses amis : Pierre Soulages, Sonia Delaunay, Bram van Velde Il y montre les peintres comme des artisans, « de manière charnelle, vivante, documentaire », et non savante, comme cela se faisait à l'époque. Parallèlement, il se passionne pour le grand reportage et participe à l'aventure de *5 Colonnes à la Une, XX^e^ siècle, Panorama*. Il fait aussi, en 1970, une incursion unique mais mémorable dans la fiction avec le feuilleton *Rendez-vous à Badenberg*, premier rôle à l'écran de Gérard Depardieu ! « Il crevait l'écran, ça se voyait tout de suite ». Mais si le jeune réalisateur « adore » le travail avec les comédiens, il se dit « sans imaginaire, en fiction ». Il préfère filmer le réel, comme il préférait enfant dessiner ce qu'il avait autour de lui. La fiction lui semble également trop contraignante. Trop peu de marge au tournage, si on veut tenir budget et plan de travail, et encore moins au montage. Dans l'écriture documentaire, au contraire, l'invention s'invite jusqu'au bout : « Plus on avance, plus on découvre des inconnues. On pioche avec sa lampe et on fait reculer l'ombre mais il en reste toujours une, et c'est ce qui est formidable ».

Le réalisateur déploie tout son art dans les grandes enquêtes. Historiques, politiques, sociales, financières. Il s'intéresse à tous les grands sujets. Formé à l'école Lazareff-Desgraupes, il travaille le plus souvent avec un journaliste. Avec Fabrizio Calvi, il signe une dizaine de films, dont notamment les séries sur le Crédit Lyonnais et l'affaire Elf, deux événements dans l'histoire de la télévision Avec Jean Quatremer, il fait deux films sur l'euro et en prépare un sur « la finance folle ». « Il va là où ça gratte, il n'a peur de rien » relève son amie, la productrice Marie-Françoise Mascaro, qui a travaillé avec lui à la Sept. « Il sait capter les gens et les mettre en confiance. Il a une culture politique, une culture économique qui font qu'il parle d'égal à égal avec ses personnages », souligne Laurence Dequay, journaliste à *Marianne* et co-auteur des deux films sur Elf. « C'est un véritable honnête homme, il va à la source, il sait mettre en perspective, en contradiction. Il a un grand sens créatif et un grand sens pédagogique », dit quant à elle, Pierrette Ominetti, directrice de l'Unité Documentaires d'Arte France.

Jean-Michel Meurice n'est jamais dans la dénonciation ou l'idéologie. Il n'est pas non plus pour « mettre en avant les auteurs », et se méfie de la formule « film d'auteur ». « On est auteur en fonction des œuvres produites. Ce qui compte avant tout, ce sont les œuvres ». Son credo : décoder le réel, communiquer, transmettre. Pour lui, tout documentaire est investigation. Il s'agit de « découvrir ce que quelqu'un a à dire et lui faire dire ». Jean-Michel Meurice prépare longuement ses films avant le tournage pour aboutir à un scénario quasi minuté, avec une chronologie précise des entretiens et des archives. « Je sais vraiment où je vais, je ne pars pas à la pêche ». Il fait d'ailleurs lui-même, le plus souvent possible, l'image et le montage. « Je n'ai jamais laissé aucune liberté aux cadreurs. Je sais exactement ce que je veux, parce que j'y réfléchis beaucoup. J'ai le film en tête. Au lieu de dire : fais-ci, fais-ça, je préfère le faire moi-même. Ça va plus vite ».

Le sujet, la structure, le récit lui importent plus que la forme. Au tournage, les interviews priment sur le dispositif technique. Son ingénieur du son, Thierry Godard, dit qu'il préférera toujours un petit souci technique qu'interrompre un entretien pour corriger tel micro ou telle lumière. « La forme vient en faisant ». C'est en se mettant à la place du spectateur qu'il trouve les solutions formelles et les éléments de dramatisation. « Il prend souvent le contre-pied, souligne son compositeur, Gérard Cohen. Il va me demander une bossa-nova alors qu'il n'y a pas un Brésilien à l'horizon et ça marche ». C'est aussi souvent à la toute fin du montage qu'il trouve l'accroche, cette manière bien à lui de démarrer, tout en douceur, mais avec un sens consommé du suspense. Il regrette, au passage, que les responsables de programmes aient tellement envie de « voir » le film avant de s'engager. « C'est un vieux fantasme de producteur. Orson Welles disait : « si je vous raconte le film, ce n'est pas la peine que je le tourne, ça coûtera moins cher ».

Au fil de sa filmographie, Jean-Michel Meurice se libère, ose des écritures nouvelles, comme l'animation, opte pour un commentaire chanté pour *L'Éléphant, la Fourmi et l'État*, un narrateur corbeau pour *Faiseurs d'euros*, une ambiance film noir pour *Le système Octogone*. Le commentaire aussi devient plus personnel. « Au début, c'était un blocage. « Je n'avais ni talent, ni aptitude, ni goût pour écrire. Je ne croyais qu'en l'image seule ». Dans *Laissez moi le temps de me souvenir*, un film sur le Nord à travers ses souvenirs personnels, il n'y a pas un mot de commentaire. Aujourd'hui, il aime le ciseler, mot à mot, comme une chanson. « Il donne de plus en plus son avis, de manière directe ou ironique », relève le comédien Philippe Faure, sorte de « double » de Meurice. Car si le commentaire ne dit jamais « je », il est clairement à la première personne. « On a tellement travaillé ensemble que c'est comme une seconde langue pour moi, quelque chose que j'aime bien avoir en bouche ». « Il a un grand sens du commentaire oral, une écriture déliée qui interpelle », dit aussi Pierrette Ominetti.

Jean-Michel Meurice est un homme fidèle. Il travaille souvent avec les mêmes, journalistes, techniciens, compositeurs, comédiens qui le trouvent très agréable dans le travail, exigeant, mais toujours à l'écoute. Jean-Michel Meurice n'a pas en revanche de producteur attitré. Après plusieurs longues et fructueuses collaborations dans les années 80-90 avec Jean-Louis Saporito (Point du Jour), Philippe Alfonsi (Taxi Production) ou Marin Karmitz et Véronique Cayla (MK2), il vogue au gré des envies, et parfois des commandes. Il a du mal avec les velléités de certains producteurs d'intervenir dans la création ; il aimerait les voir donner un avis de « premier spectateur » plutôt que de « co-auteur ». Sans doute, les producteurs trouvent aussi moins leur place dans la relation tout à fait privilégiée qu'il entretient avec les diffuseurs, grâce à son parcours atypique à la télévision française, où il a exercé de nombreuses responsabilités : producteur d'un magazine mensuel sur les arts à l'ORTF en 1967, puis responsable de l'unité Documentaires d'Antenne 2 de 1981 à 1985, et enfin cofondateur de la Sept en 1985, pour laquelle il recrute Thierry Garrel, qui restera aux commandes des documentaires d'Arte jusqu'en 2008.

La Sept, qu'il a portée et conçue avec son ami l'historien et écrivain Georges Duby, est la grande aventure de Jean-Michel Meurice. Une aventure qu'il a vécue « comme la fabrication d'un film, du concept imaginaire à la livraison finale ». Il raconte cette épopée dans un long texte qui paraîtra en mars prochain dans la revue du CNRS, *Télévision*. Deux ans de lobbying pour faire vivre une utopie : une chaîne culturelle qui fait travailler, main dans la main, créateurs et universitaires. Deux autres années pour fabriquer 2 000 heures de programmes. Depuis, Jean-Michel Meurice a une place à part au sein d'Arte. « C'est un peu la statue du commandeur », dit Françoise Benhamou, qui siège au Comité consultatif des programmes, que Meurice vient de quitter, après l'avoir créé, il y a 25 ans. « C'est un homme juste, honnête, qui a des convictions et qui sait regarder. Et je me demanderai toujours à l'avenir ce qu'il aurait pensé. En tant qu'intellectuelle, je donne un avis de citoyen éclairé. Lui donne l'avis de celui qui sait bâtir les programmes ».

Quant au regard de Jean-Michel Meurice sur Arte, c'est celui d'un père fier qui ne reconnaît pas toujours son enfant. Il s'est ému de certains choix qui lui semblaient « contraires aux canons de la chaîne », comme celui de faire venir PPDA. Il regrette aussi que les responsabilités et les procédures soient devenues moins claires avec le temps et que le dialogue diffuseurs-auteurs ne soit pas aussi ouvert et proche qu'il l'avait imaginé. Mais il reste « heureux et fier d'avoir contribué à rénover et renouveler l'écriture documentaire, moribonde au début des années 80, en faisant de la Sept une chaîne aux trois quarts documentaires ».

D'un usage amoureux de la télévision

Lauréat du Prix Scam 2010 pour l'ensemble de son œuvre, Jean-Michel Meurice a concocté un cycle de projections et débats autour de thèmes qui lui semblent essentiels dans le métier de documentariste : le style et la forme, l'investigation, le commentaire et la programmation. Les débats sont retransmis en direct sur le site de la Scam.
La première soirée s'est déroulée le 11 janvier, les prochaines sont à venir.

Les réalités de l'Investigation
mardi 8 février 2011 à 20 heures
Projection : *Le système Octogon* film déprogrammé par Arte de **Jean-Michel Meurice** et **Fabrizio Calvi** (2008)
Table-ronde avec **Fabrizio Calvi, Denis Robert, Pierre Péan** et **Laurence Lacour**

Avec ou sans commentaires
mardi 8 mars 2011 à 20 heures
Projection : *La délivrance de Tolstoi* de **Frédéric Mitterrand** (2003)
Avec Frédéric Mitterrand.

Derrière les grilles
mardi 5 avril 2011 à 20 heures
Projection : ouverture d'antenne de la Sept en 1986 (**Georges Duby** interviewé par **Serge July**, filmé par **André S. Labarthe**) suivi de *Cette télévision qui est la vôtre* de **Mariana Otero** (1997) Table-ronde avec **Yves Jaigu, Carlo Frecerro, Christian Dauriac** et **Marianna Otéro**

Désormais, sur www.scam.fr, la Scam diffuse les manifestations qu'elle organise dans la salle Charles-Brabant ; vous pouvez voir en direct les documentaires et assister aux débats qui suivent ces projections.

Du neuf avec du vieux !

PAR **HERVÉ RONY,**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SCAM

Certaines évolutions récentes tendraient-elles à montrer que le monde du numérique et des réseaux finira par faire bon ménage avec le monde du droit d'auteur et des pratiques culturelles traditionnelles ?

Il est relativement courant d'entendre, ici et là, que les mécanismes du droit d'auteur «à la française» seraient obsolètes dans le nouvel univers numérique. Encore récemment, la commissaire européenne en charge de la société numérique, la néerlandaise Neelie Kroës n'y est pas allée de main morte, cherchant ainsi, sans y parvenir, heureusement, à déstabiliser Michel Barnier, commissaire au marché intérieur, en charge de la propriété intellectuelle. Ce dernier doit préparer un projet de directive sur la gestion collective, projet qui soulève par avance des polémiques sur le modèle de gestion des droits tel qu'il existe depuis des décennies en Europe.
Nous avons l'occasion dans cette Lettre, comme dans les débats auxquels la Scam participe, de dénoncer ces a priori et ces appels à détricoter deux siècles de législation protectrice, efficace et qui a déjà su s'adapter à de profondes révolutions techniques avant et après Guerre avec l'apparition du disque, de la radio, puis de la télévision.

You Tube et la gestion collective

C'est pourquoi, le récent accord que la Scam, aux côtés de la SACD et de l'ADAGP ont conclu avec You Tube, lequel fait suite à celui signé avec DailyMotion, exprime mieux que de nombreux discours la possibilité de concilier les intérêts des auteurs regroupés dans la gestion collective et ceux de nouveaux opérateurs fort éloignés de la culture du droit d'auteur ; ceci a fortiori lorsqu'il s'agit de la filiale d'une société américaine, en l'occurrence Google, dont l'évocation du seul nom fait frémir le milieu culturel.

Après de longues et délicates négociations qui marquaient de profondes divergences d'approche, les principes fondamentaux sur lesquels reposent les modalités d'autorisation et la rémunération des auteurs ont été acceptés par notre interlocuteur. Nous devons nous satisfaire de voir ainsi reconnus ce qui constitue depuis de très longues années le cœur des accords généraux passés avec les chaînes de télévision traditionnelles. Quelle meilleure réponse à ceux qui jugent les fondements de la législation sur la propriété littéraire et artistique comme ne valant plus grand-chose à l'heure d'internet et de ses réseaux sociaux ? Ceci posé, les difficultés sont ailleurs : elles concernent à ce stade la faiblesse des recettes de You Tube (qu'on ne peut pas confondre – le voudrait-on ! – avec celles de Google). De ce fait, nous ne pouvons pas attendre à court ou moyen terme de perceptions significatives. En outre, nous allons devoir mettre en place une documentation aussi précise que possible pour assurer la répartition la plus juste. L'application de ces accords avec de nouveaux opérateurs prendra, ne nous le cachons pas, un certain temps. Mais le droit d'auteur « à la française », n'en déplaise à ses détracteurs, a gagné une première étape.

L'écrit et l'iPad

Un peu comme le monde de la musique a découvert à la fois fasciné et inquiet l'iPod, le monde de l'écrit découvre l'iPad. Et se met à croire que le numérique est une réalité quotidienne. Ceux qui lisent beaucoup semblent les premiers passionnés par les tablettes multimédias et la lecture virtuelle. Du même coup, fébrile, le secteur, se met à devoir penser l'avenir avec la crainte de renoncer à ses traditions et son relatif confort germanopratin.

Les éditeurs, et ce n'est pas chose aisée, ont encore beaucoup à faire pour proposer une offre d'ouvrages dématérialisés d'une ampleur comparable à celle du livre physique. Mais les faits sont là : le livre numérique est en train de devenir une réalité pour le grand public, le mouvement est lancé qui ne s'arrêtera pas. Pour sa part, la presse écrite, mal en point s'agissant de la presse quotidienne, n'a pas tardé à conclure des accords avec Apple pour rendre accessibles en ligne sur l'iPad les éditions papier des journaux.

La confrontation entre les deux mondes, celui du papier et celui de l'écrit numérisé, peut devenir une association complémentaire. Au centre, les ayants droit et particulièrement les auteurs. Ces derniers attendent des éditeurs que les conditions consenties pour l'exploitation de leurs ouvrages en ligne soient au moins équivalentes à celles en vigueur pour la version papier. Mais il sera aussi possible aux auteurs, quel que soit le rôle essentiel que peuvent remplir les éditeurs, d'envisager aujourd'hui de diffuser leurs ouvrages en ligne par d'autres moyens que le recours à un éditeur. Se mêlent ainsi les traditionnelles relations éditeur-auteur et de nouvelles formes de diffusion du livre ou de la presse qui obligent chacun à définir ou redéfinir sa place.

De la télévision familiale à Twitter, Facebook et les autres…

Les études de tous genres tendent à montrer, hormis le cas de la musique, secteur où on constate bel et bien un abandon du CD, que les pratiques culturelles les plus classiques, comme regarder la télévision, écouter la radio, lire un livre, aller au cinéma restent fortes. Chez les plus jeunes, supposés s'en éloigner massivement, ces pratiques se mêlent visiblement plus que certains ont pu le penser de prime abord aux autres pratiques nées de l'internet comme la participation permanente aux réseaux sociaux, au visionnage ou à l'écoute à la carte de telle ou telle émission.

Ceci pour dire que les règles anciennes du droit d'auteur ou que les pratiques culturelles les plus classiques semblent se concilier dans une certaine mesure avec de nouvelles formes d'exploitation des œuvres ou des comportements culturels radicalement nouveaux. Faire du neuf avec du vieux n'est donc pas si absurde que cela paraît. Au moment où on parle de plus en plus de convergence des terminaux et de télévision connectée, l'observation, me semble-t-il, a du sens.

TRIBUNE LIBRE

Lettre à Anna Politkovskaïa

PAR **MANON LOIZEAU,** RÉALISATRICE

photo Matthieu Raffard

Ils étaient quelques centaines rassemblés autour de l'entrée de ton ancien appartement le 7 octobre 2010. Là même où tu as été assassinée voilà quatre ans. Abattue de quatre balles dans la tête et le corps, devant ta cage d'escalier, tout près de ton vieil ascenseur soviétique.
Au 8 rue Lesnaïa, quelques centaines de Moscovites par une journée grise d'automne russe, réclament encore justice. Chaque année, chaque 7 octobre, ils reviennent. Les mêmes visages, des anonymes, tes collègues de *Novaia Gazeta*, tes amis, des défenseurs des droits de l'homme. Des photos de toi à la main, quelques œillets rouges pour se souvenir. Sur les photos, ton visage a une expression à la fois déterminée et pensive. Tes yeux fixent quelque chose au loin. La petite foule observe une minute de silence. « Par votre présence vous prouvez que la Russie a encore un peuple » dit un journaliste de *Novaia Gazeta*.
Quelques centaines de Russes, trois cents peut être, unis par la même quête de vérité. Face à une société presque indifférente. Les passants ne se retournent même plus quand ils croisent ces rassemblements silencieux.

Quatre ans après ton meurtre personne n'a jusqu'à présent été condamné.
Il y eut bien un simulacre de procès. Tes amis de *Novaia Gazeta*, tes enfants ont cru que la justice russe allait faire son travail. Quatre personnes ont été arrêtées. Des arrestations qui montraient bien des ramifications obscures entre des services de sécurité corrompus et les milieux criminels.
Un ancien agent du FSB, qui aurait donné ton adresse, deux frères tchétchènes Djabraïl et Ibraguim Makhmoudov, soupçonnés de t'avoir surveillée et d'avoir amené sur les lieux du crime le tueur présumé, leur frère Roustam, toujours en fuite. Le troisième suspect, l'ancien policier Sergueï Khadjikourbanov est lui accusé d'avoir mis au point la logistique de l'assassinat. Faute de preuves suffisantes les quatre suspects ont été relâchés l'année dernière après deux procès. Le dernier procès a été ajourné, la partie civile a demandé le renvoi de l'enquête au Parquet. Ni le commanditaire, ni l'exécuteur n'ont été inquiétés jusqu'à aujourd'hui. La justice russe a annoncé en octobre 2010, la même semaine que la triste commémoration de la date anniversaire de ta mort, qu'elle poursuivait l'enquête jusqu'en février 2011… Saura-t-on jamais…

photo Matthieu Raffard
Manon Loizeau tenant le livre édité par *Novaia Gazeta* après la mort d'Anna Politkovskaia. *Pour quoi ?* rassemble ses meilleurs articles.

Depuis ton assassinat Anna, les meurtres, les tabassages et les intimidations contre les journalistes ou les membres d'ONG se multiplient en Russie. Les russes sont habitués depuis longtemps à cette violence ordinaire. Ici tu n'es plus là pour venir chaque année parler de ton pays, nous faire cette piqûre de rappel nécessaire sur ce qu'il s'y passe, alors au fil des ans c'est comme si nous aussi nous nous étions presque habitués.
Le 19 janvier 2009, tes amis l'avocat Stanislav Markelov et Anastasia Babourova ta collègue à *Novaia Gazeta* étaient abattus en plein jour au cœur de Moscou. Stanislav avait 34 ans. Il était l'un des seuls avocats russes à défendre les civils tchétchènes, victimes d'exactions. Anastasia avait à peine 25 ans. Elle enquêtait sur les groupuscules néonazis en Russie.
Triste chronique de meurtres annoncés.
Quelques mois plus tard, le 15 juillet 2009, celle que tu retrouvais à chacun de tes voyages en Tchétchénie, Natalia Estemirova a été elle aussi exécutée de plusieurs balles dans le corps. Enlevée chez elle à l'aube par des hommes masqués qui l'ont jetée à l'arrière d'une voiture garée tout près de l'appartement où elle vivait à Grozny. On a retrouvé son corps le lendemain dans un bois de la république voisine d'Ingouchie. Quelques jours avant, le président tchétchène Ramzan Kadyrov l'avait publiquement insultée. Tout comme il t'avait insultée toi aussi la veille de ta mort…
Natalia dirigeait l'ONG Mémorial, qui à Grozny s'occupe de documenter toutes les preuves de tortures et les exactions commises tant par les forces russes que par les sinistres milices du pouvoir tchétchène actuel, les « kadyrovtsi » (les hommes de Kadyrov). Je me souviens de ses cheveux roux, de son sourire, de sa voix douce. Et surtout de son immense courage qui me rappelait le tien. Je l'avais revue à Paris après ta mort. Nous avions parlé de toi. Natalia était une femme déterminée, qui depuis des années était la mémoire des civils tchétchènes, de ceux qui sont enlevés dans la nuit, et qui disparaissent sans laisser de trace. On a tué cette mémoire-là. Mémorial a fermé ses bureaux à Grozny après la mort de Natalia. Trop dangereux.
Le président Medvedev s'est engagé à retrouver les assassins de Natalia. Comme Vladimir Poutine l'avait fait après ta mort (tout en précisant quelques jours avant que tu étais une journaliste insignifiante…).
Depuis rien ne s'est passé.

Pire, Mémorial, cette ONG créée par Andrei Sakharov, a été poursuivie.
Oleg Orlov, le président de Mémorial, homme courageux, avait accusé Ramzan Kadyrov du meurtre de Natalia. Kadyrov a poussé le cynisme jusqu'à poursuivre Oleg Orlov en justice pour diffamation. Et il s'est trouvé un tribunal russe, le tribunal civil de Tverskoï à Moscou, pour condamner Oleg Orlov et Mémorial à verser à Kadyrov 70 000 roubles, soit 1 600 euros. Le président tchétchène réclamait 227 000 euros de dommages et intérêts…
Ainsi dans la Russie d'aujourd'hui ce sont les victimes qui sont mises aux bancs des accusés… et condamnées.

Les Russes disent ironiquement de leur pays « strana tchudies », les pays des merveilles ou plutôt le pays où tout est possible. Le meilleur comme le pire. Staline disait aussi : « Niet tcheloviek niet problem », pas d'homme pas de problème.
Une semaine après l'assassinat de Natalia, on a retrouvé dans le coffre d'une voiture à Grozny les corps d'un couple tchétchène. Zarema Sadoulaeva et son époux Alik Djabrailov dirigeaient une ONG pour les enfants de la guerre. Ils ont été exécutés par balles. Eux aussi tu les connaissais.

En 2010, la liste noire s'est poursuivie. Depuis le début de l'année une quarantaine de journalistes ont été passés à tabac, huit sont morts…
Ces derniers mois les agressions contre les journalistes se multiplient. Dans la nuit du

5 au 6 novembre, Oleg Kachine un journaliste politique réputé du quotidien *Kommersant* a été violemment agressé en bas de chez lui par deux inconnus.
Traumatisme crânien, deux jambes cassées, on a dû l'amputer d'un doigt. Oleg Kachine suivait les activités de la présidence russe autant que les manifestations de l'opposition. Il écrivait aussi sur les mouvements des jeunes extrémistes, et avait couvert ces derniers mois les manifestations contre la construction controversée d'une autoroute à travers la forêt de Khimki dans la banlieue de Moscou.
Deux jours après Oleg Kachine, un autre journaliste, Anatoli Admatchouk qui écrivait lui aussi sur le projet d'autoroute était victime d'une agression très violente. Une semaine avant ces deux agressions, un activiste écologiste local, Konstantin Fetissov, était roué de coups et emmené à l'hôpital dans un état grave. Et déjà en 2008 un journaliste local qui enquêtait sur le même sujet, Mikhaïl Beketov, avait été passé à tabac par des inconnus et amputé d'une jambe après des mois dans le coma. L'enquête n'a à ce jour rien donné.
Après l'agression contre Oleg Kachine, tous les médias russes gouvernementaux autant que ceux d'opposition ont réagi. Comme si quatre ans après ta mort Anna il fallait encore que s'ajoutent d'autres victimes pour créer un sursaut de toute la profession enfin réunie. Même les chaînes de télévision contrôlées par l'État ont couvert « l'affaire Kachine » avec émoi.
La profession a remis une pétition au Président russe, Dmitri Medvedev, pour exiger que les agressions et les meurtres de journalistes soient élucidés.

Selon le Comité pour la protection des journalistes, basé à New York, 52 journalistes ont été tués en Russie depuis 1992. 23 depuis l'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir. Le 14 novembre dernier à Moscou, plus de 500 journalistes (un chiffre exceptionnel pour la Russie) ont manifesté pour demander « la fin de la terreur » contre leur métier. Pendant plusieurs semaines ils ont poursuivi leur rassemblement devant le siège de la police criminelle à Moscou pour réclamer que les exécutants et les commanditaires des attaques et des meurtres contre leurs confrères soient arrêtés. Certains parlaient même ouvertement des collusions avec des personnes haut placées… Un changement d'attitude, une parole brusquement libérée, comme un frémissement. Beaucoup ces jours-ci avaient ton nom sur les lèvres, Anna.
Lioudmila Alexseiéva, l'ancienne dissidente soviétique et éternelle défenseur des droits de l'homme, en écho aux paroles qu'elle avait prononcées après ta mort, a redit ces mots : « Tant que nos journalistes seront tués, battus et intimidés, nous n'aurons pas d'État de droit ni de démocratie ».
Le président russe, comme après ton assassinat, comme aussi après celui de Natalia, a déclaré qu'une commission d'enquête spéciale serait créée…

Et puis l'année 2010 s'est terminée avec la condamnation à sept ans de prison supplémentaire pour Mikhail Khodorkovski, l'ancien directeur du groupe pétrolier Ioukos. Une parodie de procès spectacle qui a duré deux ans, pour celui qui a déjà fait huit ans de prison et qui est devenu le symbole du nouveau prisonnier politique russe. Le président Medvedev avait laissé entendre qu'il serait mieux de le libérer pour donner un signe à l'Occident. Cette nouvelle condamnation à un an et demi des élections présidentielles russes sonne comme la victoire déjà annoncée de Vladimir Poutine. Au début des années 2000 Khodorkovski avait eu la mauvaise idée de vouloir financer des partis d'opposition. En prolongeant sa peine, le pouvoir russe a éliminé tout risque de voir émerger des voix dissonantes. « Pas d'homme pas de problème » disait un certain Joseph Staline.

Je me demande souvent ce que sont devenus tous ceux dont tu t'occupais sans relâche, ceux que nous avions parfois rencontrés ensemble : les mères de soldats russes, les civils tchétchènes, les anciens otages de la prise d'otages de Nord Ost qui souffrent toujours du gaz toxique inconnu utilisé par les forces spéciales russes, les enfants qui ont survécu au massacre de la prise d'otages de Beslan et leurs mères dont le comité pour la vérité est si souvent menacé, les soldats russes revenus du front tchétchène qui souffrent du « syndrome tchétchène » et que l'État a abandonnés. Et puis tous les autres qui ont croisé ta route et que tu aidais à se battre pour le respect de leurs droits. Les sans voix, que tu nous faisais entendre.
Je pense à eux et à tes mots, Anna, tes mots que tu m'avais dits quelques semaines avant ta mort : « Je crois qu'il faut mener le combat quotidien contre les mensonges et l'arbitraire dont nous abreuvent les autorités. Je suis catégoriquement contre cette idée de supériorité de l'État à l'individu, au citoyen. Je lutte de toutes mes forces pour défendre les gens, j'écris, j'écris sans fin, et quand j'en ai la possibilité, je dis les choses de vive voix à qui de droit. Je suis journaliste, je ne peux refuser d'aider les gens qui viennent me voir, je ne peux les trahir. Chaque jour qui passe, le pouvoir se durcit vis-à-vis de ses citoyens. Mais j'espère, encore et toujours, qu'un miracle se produira. C'est mon pays. J'aime la Russie. »

Michel Boyon : « les conséquences du téléviseur connecté sont sous-estimées »

AVEC **BÉATRICE DE MONDENARD,** JOURNALISTE

Régulation d'Internet, publicité sur France Télévisions, Radio numérique terrestre, non-respect des obligations de production de M6, décret Smad : le président du CSA répond à nos questions sur plusieurs dossiers d'actualité. Il analyse également les mutations à l'œuvre dans l'audiovisuel et se dit particulièrement préoccupé par l'avènement du téléviseur connecté à la fois pour le financement de la création, et la liberté de choix (des programmes) du téléspectateur.

photo Matthieu Raffard

Quelle est la place du documentaire à la télévision publique ?

Michel Boyon : En 2009, France Télévisions a diffusé 5 322 heures de documentaires, dont 3 759 sur France 5 ; les documentaires ont représenté 43 % de la programmation d'Arte. Ces chiffres sont en légère augmentation, ce qui prouve que la suppression de la publicité le soir sur France Télévisions a bien eu l'impact recherché sur la nature des programmes diffusés. Le documentaire est, contrairement à ce que l'on croit parfois, un genre très prisé : *Home* a réuni 8,3 millions de téléspectateurs, *Apocalypse* 6,4 millions en moyenne pour les six épisodes. Nous devons continuer à convaincre le public que le documentaire n'est pas nécessairement descriptif et contemplatif. Mais il y a des progrès à faire dans l'écriture des documentaires pour fédérer un public plus nombreux. On pourrait, par exemple, essayer d'en produire qui soient plus en lien avec la vie quotidienne et qui permettent d'aborder la science, la géographie, l'histoire… Le président Rémy Pflimlin exprime une volonté très forte de mieux exposer les documentaires et de construire des formules plus innovantes.

Que pensez-vous du report à 2016 de la suppression de la publicité diurne sur France Télévisions ?

À titre personnel, sans engager le Conseil, je dirai que je regrette cette décision. D'abord, parce que je n'aime pas les réformes qui s'arrêtent à mi-chemin. La suppression de la publicité a des conséquences sur le financement et la programmation, et, depuis deux ans, beaucoup de personnes, à France Télévisions comme dans les chaînes privées, travaillaient dans cette perspective. Ensuite, je reste convaincu qu'il serait préférable d'avoir une télévision publique totalement coupée de la publicité commerciale, car il y a forcément un lien entre une programmation et un mode de financement. Mais, si ce n'est qu'une question d'années, je m'en contenterai !

Quelques années pour trouver d'autres financements ?

C'est le budget de l'État qui devrait verser une contribution. La somme n'est pas énormissime, elle était évaluée aux alentours de 250 M€. Ça se trouve… Et n'oublions pas — son président s'y attelle — que France Télévisions peut, de l'avis unanime, réaliser des économies de gestion.

Est-ce que vous regrettez de ne plus nommer les présidents de l'audiovisuel public ?

Chaque mode de désignation a sa logique. Le mode ancien avait sa logique. Le mode nouveau a sa logique. L'État est actionnaire de France Télévisions et de Radio France, il n'est donc pas anormal qu'il s'intéresse à la désignation de ses dirigeants. Par ailleurs, le Gouvernement fixe le cahier des charges de France Télévisions et de Radio France, tandis que le Parlement fixe le taux de la redevance et désormais le montant de la subvention de l'État au budget de France Télévisions. Il n'est donc pas anormal que le processus de décision associe et le Gouvernement et le Parlement.

Est-ce que la TNT a favorisé la production en général, et celle des documentaires en particulier ?

La production, oui, mais encore très peu le documentaire parce que les nouvelles chaînes sont encore à la recherche de leur équilibre d'exploitation. Mais je suis assez optimiste. L'audience de ces chaînes a progressé très vite pour atteindre 20 % de l'audience totale de la télévision, et celles qui se rapprochent de l'équilibre financier ont clairement marqué leur volonté de passer des commandes dans le documentaire et la fiction. En tout cas, les dirigeants savent bien que la pérennité de leur succès passe par là.

En 2009, M6 n'a pas respecté ses obligations de production (œuvres patrimoniales, production indépendante, œuvres d'expression originale française). Le CSA n'a engagé aucune sanction. Pourquoi ?

Le décret qui a modifié les règles concernant les obligations de production et d'investissement a été publié le 21 octobre 2009. M6 avait alors indiqué qu'elle serait dans l'impossibilité d'appliquer les nouvelles règles pour 2009.

Mais le décret ne fait que reprendre l'accord signé entre M6 et la profession en novembre 2008…

Le CSA peut sanctionner la méconnaissance d'un décret, mais pas celle d'un accord interprofessionnel. Il y a eu des décalages, et les dirigeants de M6 en sont parfaitement conscients. Je comprends la préoccupation des organisations d'auteurs et de producteurs, elle est légitime. Mais juridiquement, le CSA ne peut rien faire : le droit français ne permet pas de sanctionner la méconnaissance rétroactive d'un décret. Si nous adressions une mise en demeure à M6, celle-ci serait annulée par le Conseil d'État. En revanche, selon les indicateurs dont nous disposons, M6 devrait être à même de respecter l'ensemble de ses obligations en 2010.

Cela signifie qu'il n'y aura pas de rattrapage ?

Si M6 le fait, on en sera très heureux. On les a d'ailleurs incités à le faire, mais on ne peut pas le leur imposer.

Le CSA les a incités à le faire ?

Il y a sans cesse des discussions entre les chaînes et le Conseil.

Pensez-vous que M6 a profité de la publication tardive du décret pour ne pas remplir des obligations qu'elle savait devoir remplir ?

Il faut poser cette question aux dirigeants de M6, ce n'est pas à moi d'y répondre.

Que pensez-vous du rapport de David Kessler, qui semble repousser encore la RNT ?

C'est inexact, c'est un rapport d'étape. Il n'y a pas de conclusion dans ce rapport, mais un exposé des points de vue de chacun des grands acteurs du dossier et une série de questions qui leur sont posées. Il faut désormais qu'ils répondent aux questions et que David Kessler en fasse la synthèse. En réalité, il n'y a pas tellement d'alternative. Première hypothèse : la radio reste essentiellement diffusée en modulation de fréquence ; elle risque alors petit à petit d'apparaître comme un média vieillissant. Deuxième hypothèse : la radio est diffusée sous protocole internet. À titre personnel, je ne pense pas que la radio puisse être écoutée massivement de cette façon, cela me semble une vision un peu parisienne et élitiste. J'ajoute que l'anonymat de l'auditeur disparaîtrait : chaque opérateur et pourquoi pas chaque marque commerciale pourraient connaître les préférences de chacun de nous. Par ailleurs, tôt ou tard, les opérateurs internet demanderont à être rémunérés, ce qui posera un problème notamment pour les radios publiques au regard du principe de gratuité. Enfin, les grandes radios commerciales, dont le succès est lié à l'effet de marque, seront noyées dans la masse de milliers de radios venant du monde entier.

Quel est le rôle du CSA en ce qui concerne la régulation d'Internet ?

Le CSA est compétent pour les radios et les télévisions diffusées par l'internet, et, depuis un décret publié en novembre dernier, pour les services de médias audiovisuels à la demande, c'est-à-dire la télévision de rattrapage et la vidéo à la demande. Les autres contenus audiovisuels accessibles sur l'internet - contrairement à ceux de la télévision - ne sont pas régulés, ce qui devient difficile à justifier auprès de l'opinion publique. Le problème va d'ailleurs trouver son illustration avec le développement du téléviseur connecté parce que les mêmes images arriveront par deux canaux différents, mais seules celles qui arriveront par la télévision seront régulées, et seront soumises, le cas échéant, à une signalétique. Il y a là une incohérence législative qu'il faudra surmonter, parce qu'on ne peut pas renoncer à un minimum de régulation pour assurer la protection de l'enfance et de l'adolescence et le respect de la dignité de la personne humaine. On sent bien une hésitation des pouvoirs publics, car dès qu'on touche à Internet, on est immédiatement accusé d'être liberticide, et en même temps il y a une attente très forte de l'opinion.

Les auteurs et les producteurs étaient en désaccord avec le CSA sur le décret Smad (services de médias audiovisuels à la demande). Que pensez-vous du décret final ?

Je le trouve plus équilibré que la version soumise au Conseil, même si on aurait pu être encore plus progressif dans les montées en charge. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce qui s'est passé, et je le dis à l'intention des adhérents de la Scam. Le projet de décret était très contraignant pour les Smad, en termes de contribution à la production. Bien sûr, les producteurs en auraient tiré des bénéfices immédiats, mais ceux-ci auraient été de courte durée, parce qu'il est extrêmement facile de délocaliser un Smad. Un Smad français soumis à trop de contraintes ira s'installer, par exemple, au Luxembourg, où il est déjà incité à aller par la différence des taux de TVA. Cela peut se faire en quelques instants, le Smad ne contribuera plus alors à la production française. Il faut que les auteurs et les producteurs acceptent la réalité économique d'aujourd'hui. On peut la regretter, mais elle est ce qu'elle est.

Que pensez-vous des mutations actuelles en regard du financement de la création ?

Elles sont très préoccupantes, et je trouve qu'on n'en a pas assez conscience. On évoque la HD et la 3D qui sont évidemment positives pour le monde de la création et de la production. Mais le téléviseur connecté est tout à fait autre chose. On sous-estime ses conséquences, notamment en ce qui concerne le financement de la production, et donc la juste rémunération des auteurs et réalisateurs. Pourquoi ? Parce que le financement de la production passe par les chaînes de télévision. Si les images arrivent directement sur un écran de télévision par Google TV ou Apple TV, ou si, allant plus loin, les majors américaines décident de commercialiser elles-mêmes leurs productions en Europe sans passer par les chaînes de télévision, ce sera autant de moins pour la production française. Je crains aussi pour la liberté du téléspectateur dont les choix de programme sont de plus en plus influencés par les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter. Ce qui nous frappe, c'est que les autres pays européens ne semblent pas aussi préoccupés que nous. Sans doute parce qu'ils n'ont pas un mécanisme de soutien à la production aussi développé qu'en France, et parce que l'aspect « liberté de choix » est encore trop diffus pour être mesuré par tout le monde.

Le Conseil souhaite sensibiliser et dialoguer à ce sujet. Il va organiser un colloque en avril avec les professionnels français et étrangers, les représentants des CSA étrangers et de l'Union européenne. Le plus surprenant est que le téléviseur connecté arrive très, très vite. Il y a à peine un an, il apparaissait plutôt comme un gadget.

Je vous écris de Bretagne…

PAR **JEAN-JACQUES RAULT,** CO-PRÉSIDENT DE L'ARBRE*

Nous sommes auteurs en région. Mais pourquoi cette obligation de s'adjoindre ce qualificatif de « région », comme si cela représentait une spécificité considérée comme un atout ou une tare, suivant si on en est ou pas. Dans les faits nous sommes avant tout auteurs, seul notre univers professionnel diffère de la majorité de nos collègues.

En France, le centralisme audiovisuel reste encore de mise, et nous oblige trop souvent à être des utilisateurs assidus du TGV. Que ce soit les principaux diffuseurs où la majorité des sociétés de productions, les régions ne sont, pour beaucoup, que des lieux de tournage ou des opportunités de financement des projets. Il n'y a aucune aigreur ou frustration pour nous, ceci est un simple constat. Notre choix de vivre et de travailler, pour nous en Bretagne, ne se résume pas au fait de la rapidité des transports qui transformerait nos régions en banlieue de Paris, elle résulte d'une volonté d'écrire, de réaliser et de faire produire ici. Il ne s'agit pas non plus de se placer comme des auteurs écrivant uniquement sur leur microcosme comme on voudrait nous y cantonner. Nous sommes, comme tous les auteurs, ouverts au monde et c'est lui qui est notre véritable matière de travail.

Pour l'heure, notre premier souci est la diffusion. Jusqu'à ces dernières années, l'implication de France 3, en matière documentaire notamment, nous permettait de développer nos films en Bretagne, avec des financements permettant aux différents partenaires de la filière de travailler. Aujourd'hui, à travers la création des grands pôles régionaux de production, nous assistons à une nouvelle recentralisation et un recul des espaces régionaux de diffusion. Conséquence visible : la baisse de co-production de la chaîne de service public régionale (plus de 50 % de projets en moins) précarise l'ensemble des professions de l'audiovisuel.

Depuis 2010, trois chaînes locales diffusées sur la TNT, ont créé avec le soutien de la région, une plateforme de co-production avec l'ambition d'accompagner près de quarante films documentaires par an. Véritable bol d'air pour les auteurs, ce dispositif pose malgré tout quelques questions. Le transfert, de fait, de la production de France 3 Ouest à des télévisions locales inquiète quant aux missions d'un service public indépendant en région. Les financements des films, tout en restant très soutenus par les collectivités locales, subissent des baisses notoires, obligeant à des productions plus restreintes. Enfin, le respect des droits d'auteur, et la déclaration de diffusion à la Scam de certaines de ces nouvelles chaînes, n'est pas respecté [1].

Plus globalement, nous ressentons une dérive de la ligne éditoriale pour l'ensemble des diffuseurs bretons. Ils privilégient de plus en plus des sujets régionalistes et d'actualités positives. Résultat, le sujet devient plus important que le point de vue de l'auteur.

Malgré tout, l'environnement professionnel en Bretagne, reste pour nous un atout. Avec près de trente sociétés de productions, dont certaines travaillant régulièrement au niveau national ou international, un réseau de techniciens compétents, chacun d'entre nous peut avoir la possibilité de développer ses projets. Mais notre force réelle est d'avoir su créer des associations

dessin Catherine Zask

comme l'ARBRE (Auteurs et Réalisateurs en BREtagne) et de nous fédérer avec l'ensemble de la profession au sein de Films en Bretagne. Ces démarches collectives, outre le fait d'être des instances de représentation vis-à-vis des collectivités ou des diffuseurs, sont avant tout des occasions d'échanger sur notre métier. Les rencontres Doc Ouest et le succès du Mois du film documentaire en sont de beaux exemples.

L'Arbre met en place depuis quelques années des ateliers de réalisations. Le défi est de réaliser quatre courts-métrages en dix jours. Véritable laboratoire où des auteurs réalisateurs se confrontent à la matière, ils sont aussi un lieu de rencontre avec d'autres professionnels, le tout en dehors de toutes contraintes de production. Parallèlement, nous avons aussi développé des « échanges de regard ». Partant du constat de notre solitude pendant la phase d'écriture, nous proposons à des auteurs des journées d'échanges croisés sur leurs projets. Nous organisons aussi des rencontres avec des réalisateurs pour aborder en détail des questions de fabrication et de réalisation. Ces « Désirs de films » sont retranscrits et consultables sur notre site. Ces différentes dynamiques sont d'autant de moyens de mettre en avant les plaisirs de nos métiers, trop souvent écornés par le réalisme télévisuel. Toujours avec ce but d'échanger, nous avons mis en place des rencontres entre les différentes associations d'auteurs réalisateurs en région, « l'Inter rézo »[2]. Ces moments nous permettent de mettre en commun nos pratiques d'auteurs, de faire circuler nos films et plus largement de nous ouvrir à d'autres façons de faire. Mais notre choix de réaliser en région, crée des différences de revalorisation. Les budgets de nos films se réduisent d'année en année, et trop souvent l'auteur réalisateur est la variable d'ajustement pour permettre au projet d'exister. De la même manière, le mode de calcul des droits d'auteur crée une échelle de rémunération trop importante entre une diffusion nationale ou régionale. Pour exemple, une diffusion sur une télévision locale en Bretagne ouvre des droits d'auteurs n'excédant pas les cinquante euros ! Pourtant nos films sont écrits et réalisés avec autant de conviction et de qualité que les autres, pour preuve le nombre d'Étoiles de la Scam décernées à des productions régionales.[3] Reste au final, un véritable plaisir de travailler en région, dans un univers avant tout à taille humaine et nous offrant la possibilité de vivre en tant qu'auteur. La création en région, ne doit pas se faire en opposition à Paris mais en complémentarité pour qu'existe enfin une vraie décentralisation audiovisuelle. ✻

*Association des réalisateurs en Bretagne

[1] deux chaînes locales refusent pour l'heure de déclarer les diffusions à la Scam. Réelle volonté ou négligence de leur part, cette situation n'est pas acceptable. L'Arbre a sollicité la Scam sur ce sujet, pour qu'elle fasse respecter nos droits.

[2] L'inter rézo reçoit le soutien de la Scam pour l'organisation de ses rencontres.

[3] **Note ajoutée par la Scam :** les rémunérations versées par la Scam sont déterminées selon les droits perçus auprès de chaque diffuseur. Le droit d'auteur (versé par la Scam) rémunère l'exploitation d'une œuvre alors que le salaire (versé par le producteur) rémunère le travail de l'auteur. Le tarif appliqué à France 3 région est valorisé puisqu'il suffit que l'œuvre soit diffusée sur cinq régions pour bénéficier d'une rémunération équivalente à une diffusion nationale bien qu'elle ne touche pas la même quantité potentielle de téléspectateurs. De plus, le niveau de la prime à la première diffusion est équivalent à une diffusion nationale. Enfin, la rémunération des auteurs est opérée sur des critères objectifs alors que les Étoiles Scam sont attribuées par un jury, donc par une entité subjective.

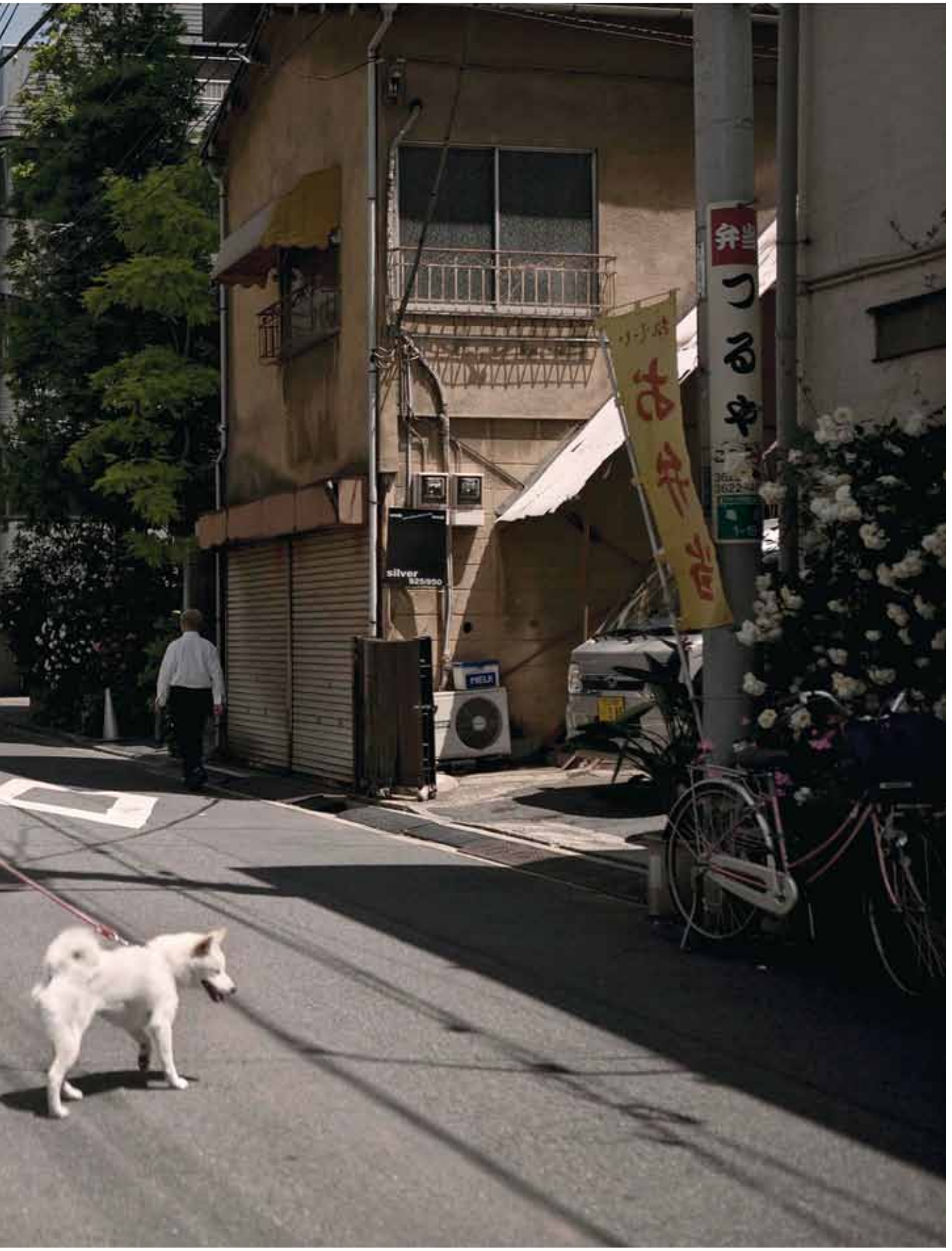

photo Philippe Marinig – le portfolio O Sumo San a reçu le Prix Scam Roger Pic 2010

ENTRETIEN

Michel Barnier, commissaire européen

AVEC **BÉATRICE DE MONDENARD,** JOURNALISTE

Chargé du marché intérieur et des services, Michel Barnier présentera au printemps un projet de directive sur la gestion collective, un autre sur les œuvres orphelines et un livre vert sur l'audiovisuel. Bilan d'étape.

photo Matthieu Raffard

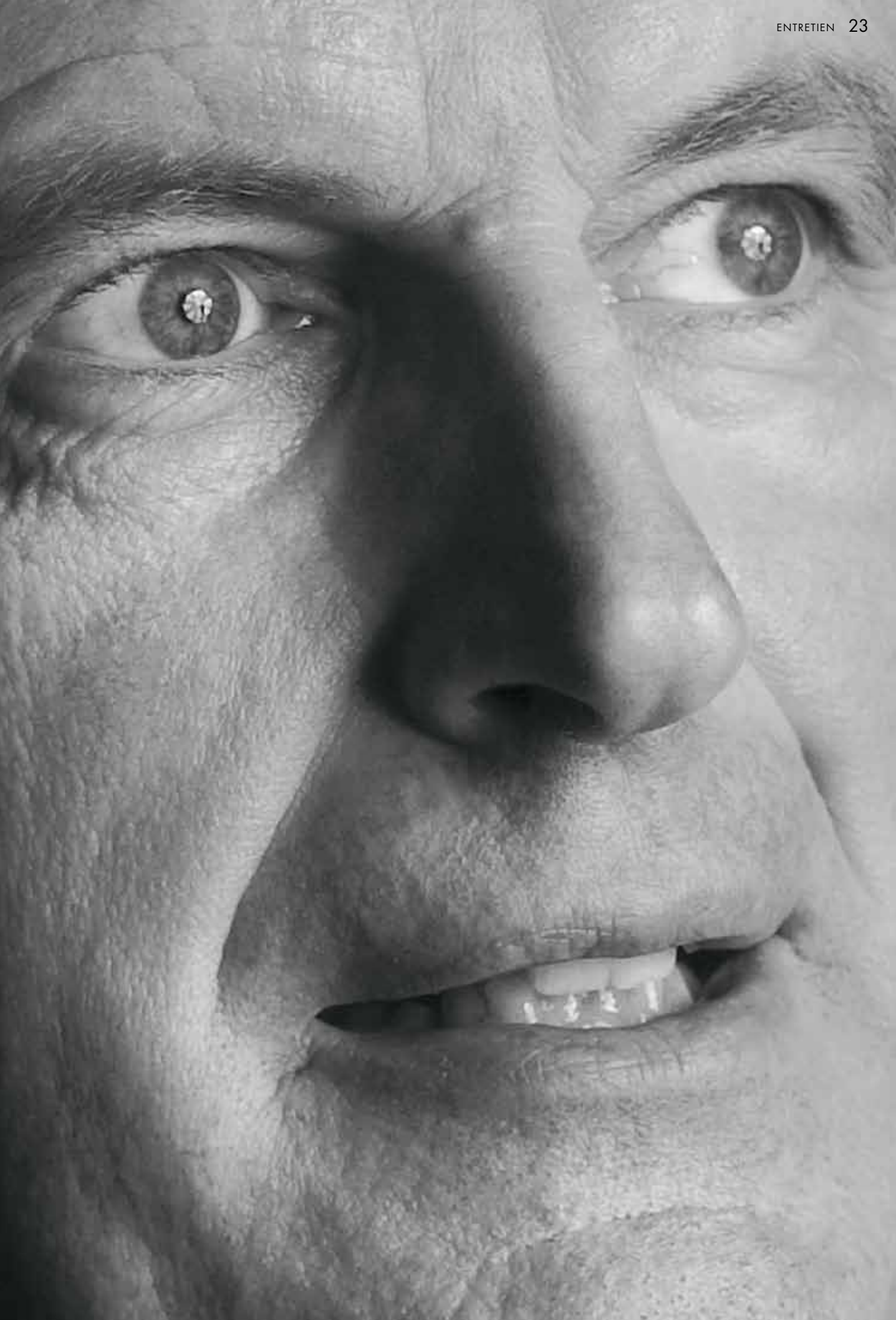

Quels objectifs poursuivez-vous en matière de droit d'auteur ? Quels sont les obstacles à l'émergence d'un marché unique numérique ?

J'ai un souci particulier, celui de protéger la création en général, le droit d'auteur et la diversité culturelle.

Ce qui m'intéresse, c'est de mettre le marché unique au service de la grande richesse culturelle européenne. Nous comptons par exemple un demi-million de compositeurs, plus de 350 000 artistes interprètes, et un public de plus de 500 millions d'Européens. C'est un vivier de croissance et de création. Le droit d'auteur est à la base du tissu dense de nombreuses industries culturelles. Les industries du droit d'auteur emploient en Europe plus de 4 millions de personnes soit 2,2 % de l'emploi. Pour exploiter pleinement ce potentiel, il faut assurer l'accessibilité et la diffusion de la création à un public le plus large possible.

S'agissant de l'accessibilité : tous en Europe n'ont pas le même accès à ces nouveaux services.

S'agissant de la diffusion : tous les créateurs ne sont pas en mesure d'atteindre le public européen.

Pour agir utilement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de changer fondamentalement l'équilibre du droit d'auteur tel que consacré par le droit international et européen. Il faut moderniser le droit d'auteur, là où c'est nécessaire, comme nous y invite le Parlement européen dans un rapport récent préparé par la députée, Marielle Gallo.

Mais lorsque l'on parle « d'obstacles » au marché intérieur, il faut être attentif à ne pas tout confondre. La diversité des langues et des cultures n'est pas un handicap mais une richesse. Je ne veux pas d'une Europe qui impose par le haut une homogénéisation des cultures. La Commission va œuvrer pour un cadre qui permette :

- à nos auteurs et artistes de pouvoir créer et promouvoir leurs créations tout en percevant une juste rémunération ;
- aux créateurs, aux entreprises innovantes en Europe de se développer dans le cadre du marché unique, et sur cette base de mieux affronter la compétition internationale ;
- et à nos consommateurs de pouvoir bénéficier du potentiel extraordinaire que constituent le marché unique et l'internet en terme d'accès à des produits culturels variés, au-delà du cadre de leurs frontières nationales.

Comment concilier, en matière d'audiovisuel, droit d'auteur et circulation des œuvres au sein de l'Union européenne ? Que pensez-vous d'un système de licences paneuropéen suggéré par le Parlement européen ?

La production audiovisuelle européenne est d'une grande richesse : à nous de faire en sorte que cette diversité reste un atout de l'Europe. Les licences paneuropéennes sont une bonne chose lorsqu'elles relèvent d'un choix : des ayants droit, des consommateurs, des utilisateurs commerciaux. Il me semble donc important d'encourager et de faciliter la délivrance de ces licences. Mais en matière audiovisuelle, les facteurs culturels et linguistiques sont déterminants dans l'organisation du secteur. La production et le financement sont encore aujourd'hui très souvent basés sur des découpages en zones culturelles.

Une réflexion s'impose donc, qu'il faudra mener ensemble avec le secteur. Je m'appuierai d'abord sur un livre vert sur l'audiovisuel, afin d'examiner la manière dont la distribution en ligne des œuvres peut profiter à tous les consommateurs européens, sans nuire à la production audiovisuelle européenne. Il s'agit d'insuffler un peu de réalisme dans le débat pour définir des objectifs concrets et ambitieux.

La gouvernance des sociétés de gestion collective a fait l'objet d'une consultation publique en avril 2010. Qu'en est-il ressorti ?

Cette consultation préalable, indispensable à toute réflexion sur l'avenir de la gestion collective, a montré qu'il existait une attente réelle d'intervention de l'UE. À l'heure où les services de musique en ligne sont en plein essor, et où les licences paneuropéennes se multiplient, cela n'a rien de surprenant.

Deuxième constat, plus concret : malgré certaines avancées, le système reste encore trop fragmenté.

C'est pourquoi l'Europe doit intervenir pour appuyer la transition vers une gestion collective plus transparente, plus fluide et plus simple, au bénéfice des services innovants et des ayants droit.

Je vais donc proposer une directive sur la gouvernance, la transparence et les licences des sociétés d'auteurs. Avec un double objectif.

D'une part, que tous les auteurs puissent compter sur leur société d'auteurs pour délivrer des licences « à la demande ».

D'autre part, que les prestataires de service « en ligne » innovants puissent avoir un accès rapide au répertoire musical, à travers des services adaptés à leurs exigences, par exemple *via* des « guichets uniques ».

Quel volume représentent aujourd'hui les œuvres orphelines* dans les 27 États membres ? Quelles sont les solutions envisagées ?

Les estimations sur le volume d'œuvres orphelines sont variables mais nous l'estimons entre 10 et 15 % des fonds des bibliothèques. Le sens de notre démarche doit rester le même : respecter les droits des créateurs ; valoriser les atouts européens dont son héritage culturel et les collections d'une richesse inégalée de nos bibliothèques ; libérer le potentiel d'œuvres qu'il est actuellement impossible d'exploiter.

Je proposerai donc une Directive sur les œuvres orphelines : il doit être possible d'exploiter ces œuvres. D'abord en instaurant la reconnaissance mutuelle de son statut : une œuvre orpheline en France par exemple sera considérée comme telle dans toute l'UE ; ensuite en instaurant un mécanisme simple d'autorisation, via une société de gestion collective ou l'État par exemple.

Sur ce sujet je suis favorable à une approche ciblée principalement sur l'écrit et les imprimés dans un premier temps. C'est là que la demande est la plus forte ; c'est un objectif réaliste qui permettra à l'Europe d'être pionnière en la matière.

Quel est le calendrier de vos différentes initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle ?

Comme le souligne l'Acte pour le marché unique, les initiatives dans ce domaine sont une des priorités de la Commission. Notre première étape est de définir une vraie stratégie européenne de la propriété intellectuelle – qui rappelle les principes de bases, et qui définit les objectifs de notre politique. La Commission présentera sa stratégie, j'espère avant Pâques.

Elle définira le cadre pour toutes les initiatives en 2011, notamment : une proposition de Directive sur la gestion collective, une autre sur les œuvres orphelines et un livre vert sur l'audiovisuel.

D'autres questions seront aussi traitées, dont le brevet européen, la révision du système des marques en Europe, et la protection des indications géographiques.

Autre enjeu stratégique, la contrefaçon et le piratage. C'est un combat où se joue la compétitivité même de notre économie face à la concurrence mondiale. Une action déterminée est nécessaire. La Commission a déjà créé, en avril 2009, l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage.

Nous allons lancer un Plan d'action avec des objectifs forts, dont la pérennisation de l'Observatoire, le renforcement de la coopération entre les autorités nationales et le renforcement des règles actuelles, notamment la Directive de 2004 qui traite du respect des droits de propriété intellectuelle, tout en préservant le principe de proportionnalité.

*œuvres dont les auteurs ne peuvent être identifiés ou retrouvés

Albert Londres sur tous les fronts

PAR **JOSETTE ALIA***

Ah, Albert Londres ! Il nous fascine, nous inspire, nous impressionne, nous étonne et parfois nous écrase. Pour tous les journalistes, Albert Londres c'est la Référence, le Père fondateur, l'Ancêtre, avec tout ce que cela suppose d'admiration mais aussi de rappel à l'ordre incessant. À chaque fois que se réunit le jury du Prix Albert Londres, qui distingue et récompense depuis plus de soixante-dix ans le meilleur grand reportage de l'année, quelqu'un pose la question « oui, mais est-ce vraiment l'esprit Albert Londres ? » et tout le monde comprend. Il faut donc expliquer.

*Josette Alia, présidente du Prix Albert Londres de 2006 à 2010.
Ce texte est la préface du livre Grands reporters (les Arènes)
Annick Cojean, lauréate en 1996, lui a succédé à la présidence le 7 décembre 2010.

C'était un sacré type, Albert. Il avait sa légende. Le 19 septembre 1914 la bataille de la Marne s'achève. Les Allemands lancent une contre offensive en Champagne et bombardent Reims. À Paris, le rédacteur en chef du « Matin » s'inquiète. Tous ses envoyés spéciaux sont sur d'autres fronts. Albert Londres, simple échotier parlementaire qui n'a encore jamais signé un article, est là. On l'envoie d'urgence à Reims. Plus de train. Albert trouve une bicyclette, l'enfourche, grille les contrôles militaires, pédale comme un fou et arrive sur le parvis de la cathédrale « si belle que rien que pour elle on se serait fait catholique » au moment où tombent les premiers obus. La cathédrale est touchée. Londres note sur son petit carnet quadrillé « 7 h 25 du matin. Je vois tomber la première pierre ». Le lendemain, un gros titre noir barre la une du « Matin », qu'on s'arrache dans les rues : « Ils ont bombardé Reims et nous avons vu cela ! ». C'est signé Albert Londres.

Succès énorme. Enfin un récit à chaud, sans « bourrage de crâne », au plus près de la réalité, précis, sans fioritures et pourtant émouvant. Avec ce coup d'éclat Albert Londres vient d'inventer, en pleine guerre, un nouveau journalisme. Celui du témoignage en direct, du travail au ras du terrain. Celui où il faut trouver les mots qui touchent, le détail qui dit tout et la formule qui frappe. Ne pas se laisser abuser par les vérités officielles ou piéger par des manipulations. Montrer la guerre telle qu'elle est – ni fraîche, ni joyeuse – non pas telle que la décrivent les communiqués militaires. Albert ne le sait pas encore mais son « nous avons vu cela ! » va bousculer les conformismes, ouvrir à ses lecteurs de nouveaux horizons. Et créer ce qu'on appelle encore aujourd'hui, faute de mieux, le « grand reportage ».

Il lui reste à transformer l'essai. La direction du « Matin » qui lui reproche d'avoir introduit dans ses articles le « microbe de la littérature » refuse de l'envoyer sur le front des Dardanelles ? Il démissionne, entre au Petit Journal et s'embarque avec le corps expéditionnaire. Il veut désormais choisir ses sujets. Encore une liberté qui choque. Mais dont il va établir le principe. …/…

Désormais le grand reportage s'impose comme une nécessité. Albert Londres l'incarne mieux que personne. Toujours prêt à démissionner pour garder sa liberté d'écriture, faussement nonchalant, jaloux de son indépendance et bosseur acharné, il construit le personnage type du « grand reporter » tel qu'il restera à jamais. Voyageur au long cours, Albert passe des guerres balkaniques à la Russie des Soviets, de la Terre d'ébène africaine à la Chine en folie ou aux trottoirs de Buenos-Aires. Il annonce des révolutions. Dénonce l'horreur du bagne de Cayenne dont il obtiendra finalement la suppression. Son succès le protège : ses articles publiés dans les grands journaux populaires sont lus par des milliers de lecteurs enthousiastes. Mais sa meilleure arme, c'est sa plume. Son art de suggérer, de décrire, d'émouvoir. Son « ton » si particulier, inimitable. Il ne se trompe pas lorsqu'il affirme « notre métier n'est pas de faire plaisir ou de faire tort. Il est de porter la plume dans la plaie ». À l'époque cette profession de foi est une audace. Aujourd'hui elle est plus que jamais une exigence et une ardente obligation.

« rien ne remplace le terrain, le regard, le jugement, l'écriture »

Avec Albert le reportage a, dira-t-on plus tard, « gagné ses lettres de noblesse ». En effet dans la nouvelle voie qui s'ouvre entre les deux guerres aux « flâneurs salariés » du reportage littéraire on compte de brillants écrivains comme Paul Morand, Blaise Cendrars, Joseph Kessel, André Gide, Ernest Hemingway, Antoine de Saint-Exupéry, Georges Orwell, Lucien Bodard, Jean Lartéguy et tant d'autres. Ils ne s'attachent pas tous à rapporter minutieusement les faits. Ils n'hésitent pas à se mettre en scène et peuvent parfois franchir allègrement la limite entre le reportage et la fiction romanesque. Mais le style est là, qui marquera pour longtemps l'esprit du grand reportage.

Il est de bon ton aujourd'hui de dire que le grand reportage se meurt, que le grand reportage n'est plus ce qu'il était. Pourquoi ? Parce que le monde aurait changé.
Sans doute. Le monde s'est rétréci, le temps s'est rétracté. On est passé du crayon d'Albert à l'ordinateur portable. Il n'est plus nécessaire « d'attendre la ligne » pendant des heures ou de soudoyer une standardiste quand on a sous la main un téléphone satellitaire. Les infos se bousculent. La télévision y ajoute l'image. Internet répercute en vrac textes, vidéos, humeurs et commentaires. Vertige de la vitesse ! Envoyer en un instant un article à l'autre bout du monde n'est plus un problème. Mais la rapidité n'est pas tout. L'essentiel reste le « papier » (terme anachronique, toujours utilisé) que le reporter envoie. Et là rien ne remplace le terrain, le regard, le jugement, l'écriture. Comme au temps d'Albert Londres, il faut toujours aller voir sur place, regarder, tenter de comprendre ce qui se passe exactement, avant de le raconter le mieux possible. Classique ? Peut-être. Mais indémodable.
D'ailleurs le monde a-t-il vraiment changé ? Depuis maintenant un siècle, malgré toutes les odes à la paix, les guerres se succèdent et couvrent la terre entière. Toujours aussi barbares, sanglantes, insensées. Indochine, Algérie, Bosnie, Liban, Rwanda, Irak, Afghanistan… les champs de bataille ne manquent pas. Les sujets de reportages non plus. Le bagne a disparu mais les prisons craquent. La traite des blanches n'est plus une spécialité de Buenos Aires, elle frappe maintenant l'Afrique et les pays de l'Est. Les fameux « comitadjis » des Balkans s'appellent aujourd'hui « djihadistes » au Pakistan ou en Afghanistan… Relire Albert Londres et en constater l'actualité accable et désespère, mais ne dépayse pas.

Non, le grand reportage n'est pas mort. Il s'est adapté aux nouvelles technologies, à l'apparition de la télé et à la concurrence d'Internet. Osons le pari : Il s'adaptera aussi à la crise de la presse en général et de la presse écrite en particulier.
Pour deux raisons.
Au moment où l'information se disperse, s'accélère au point d'être inaudible, sature l'entendement et brouille les repères, les gens ont besoin de lire des textes longs, éclairants, écrits avec talent – autrement dit, des grands reportages. Patrick de Saint-Exupéry, grand reporter et Prix Albert Londres, en eut le premier l'intuition. Il a donc créé en 2008 la revue trimestrielle *XXI*, dont la vocation était – et reste – la publication de grands reportages alors que les journaux, croyant faire des économies, les avaient réduits à la portion congrue. La rapide montée en puissance de *XXI* prouve que Saint-Ex avait vu juste. Que nos vœux l'accompagnent !
Enfin, heureuse coïncidence, le grand reportage est redevenu le rêve des jeunes journalistes. Ce n'était pas

acquis. Dans les années soixante, le journalisme avait pris le tournant d'une sociologie alors en vogue, de l'étude de « grands dossiers de société » à la lecture peu rude. On découvrait la fascination des chiffres, des sondages, des modèles informatiques à faire tourner et d'où jaillirait la lumière. Il fallait observer une objectivité pointilleuse (« surtout, jamais de « Je » et pas d'adjectifs ! » intimait aux débutants Hubert Beuve-Méry l'austère patron du *Monde*). Bref le climat ne se prêtait guère à l'étalage des sentiments ou aux effusions littéraires. Quelques « grandes plumes » réfractaires – Jean Lacouture, Jean-Claude Guillebaud, Olivier Tod, Lucien Bodard, Yves Courrière, Yves-Guy Bergès – gardèrent leur cap. Le Jury du Prix Albert Londres, ramant à contre-courant, s'obstina à décerner chaque année un prix de grand reportage pendant cette période de sécheresse littéraire.

C'est dans les années soixante-dix que le reportage retrouva sa chaleur, sa couleur et sa sève. Pourquoi ? La société changeait. L'ébranlement de la fin du nassérisme s'annonçait au Moyen Orient. La très longue guerre du Liban, qui échappait à toute analyse rationnelle, suscitait l'incompréhension mais remuait les passions. Peut-être aussi, mais c'est une hypothèse toute personnelle et sans doute entachée de subjectivité, l'arrivée des femmes dans le clan viril des grands reporters – saharienne usée, chèche autour du cou, téléphone à la ceinture – a-t-elle changé la donne ? Humanisé le métier ? Il y fallut du temps. Nous étions trois femmes sur une centaine d'envoyés spéciaux au Caire pendant la guerre des six jours. Ensuite, la poussée fut irrésistible. Les correspondants de guerre prirent pour la première fois des visages féminins sur tous les écrans pour relater les combats en Irak, Iran, Afghanistan. Il faut reconnaître que les femmes journalistes avaient un avantage énorme en pays musulmans. Elles seules pouvaient parler aux femmes du pays. Pas seulement dans les harems (considérés bien à tort comme des lieux érotiques) mais dans leurs maisons, là où se révélaient les aspects mal connus d'une condition féminine totalement ignorée du monde occidental. Mais en reportage les « filles » journalistes (Il n'y a pas de féminin au mot « reporter ») prenaient les mêmes risques que leurs confères masculins : blessures, enlèvements, prises en otages. Ce fut le prix de leur reconnaissance professionnelle.

Aujourd'hui quelle qu'en soit la raison, le grand reportage revient en force dans les jeunes générations. Dans le climat morose qui pèse sur les rédactions, on peut se demander pourquoi. Qu'est-ce qui les attire ? L'argent ? Sûrement pas. Dans la presse les finances sont au plus bas, les voyages limités, les notes de frais férocement épluchées. Les jeunes journalistes qui veulent simplement oublier les stages et aller sur le terrain partent de plus en plus souvent en « free lance » c'est-à-dire à leurs frais. En espérant – un coup de bol ! – récupérer leurs sous. …/…

LES RENCONTRES ALBERT LONDRES

Au-delà de la remise annuelle des Prix Albert Londres, l'association éponyme propose désormais des Rencontres. Il s'agit de croiser les regards pour mieux comprendre le monde. Le Prix Albert Londres invite des grands reporters de presse écrite, de télévision ou de radio, des écrivains, à faire part de leur expérience.
Réservation : communication@scam.fr
ou 01 56 69 64 32

Chine, deuxième puissance mondiale : quels enjeux pour demain ?

La Chine, pays symbole du communisme, est devenue en 2010 la deuxième puissance économique mondiale. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de ce géant qui renaît…
Rencontre animée par **Annick Cojean**, grand reporter au *Monde*, avec **Caroline Puel** à l'occasion de la sortie de son livre *Les trente ans qui ont changé la Chine* (Ed. Buchet Chastel), **Philippe Rochot**, correspondant de France 2 à Pékin de 2000 à 2006, auteur de *Vivre avec les chinois* (Ed L'Archipel), **Philippe Massonnet**, directeur de l'information à l'AFP.
Lundi 7 février 2011 à 20 heures à la Scam

Haïti en fléaux

Quatorze mois après le tremblement de terre ce pays est-il condamné à rester parmi les plus pauvres de la planète ? Les élections présidentielles de décembre endigueront-elles la corruption ? La France a-t-elle une action singulière à y mener ? Pour faire un état des lieux, le Prix Albert Londres invite des grands reporters revenus récemment de Port-au-Prince.
Rencontre animée par **Annick Cojean**, grand reporter au *Monde*, avec **Hervé Chabalier**, journaliste, producteur, CAPA, **Jean-Paul Mari**, grand reporter au *Nouvel Observateur*, **Vincent Hugeux**, grand reporter à *L'Express*, **Grégoire Deniau**, grand reporter.
Jeudi 31 mars 2011 à 19 heures
au Musée du Quai Branly

Les enjeux de Gaza

Ce territoire de 363 km² génère plus de presse que bien des scandales étouffés ou de conflits oubliés ; l'Histoire qui s'y déroule fait la Une permanente de l'actualité. Quels sont les enjeux pour le monde ? État des lieux…
Rencontre animée par **Annick Cojean**, grand reporter au *Monde*, avec **Josette Alia**, journaliste, spécialiste du Moyen-Orient, **Alexis Monchovet**, journaliste, auteur de *Rafah, Chroniques d'une ville dans la bande de Gaza*, **Katia Clarens** grand reporter au *Figaro Magazine*.
Samedi 30 avril 2011 à 19 heures
au Musée du Quai Branly

Alors, la notoriété ? Une denrée rare, réservée aux éditorialistes et aux présentateurs du vingt heures. Le reporter, éternel absent, loin des feux de la rampe, est un élément volatile. Il lui faut des années de crapahutages, des heures d'attente dans des endroits mal desservis et des centaines de « papiers » tapés généralement sur la coiffeuse qui garnit toutes les chambres d'hôtels pour espérer un début de reconnaissance.

Les voyages ? Le reportage permet tout. Sauf le tourisme. On peut passer trois semaines d'enfer à Bagdad sans jamais voir Babylone, une semaine de conférence islamique au Caire sans pouvoir « descendre » à Karnak. Rêver depuis toujours de Samarkand sans avoir jamais pu y faire un « crochet » sur sa route. Le temps presse. Il faut vite rentrer au journal si vous ne voulez pas rater l'événement qui vous offrira votre prochain reportage. Règle d'or, être là où il faut quand il faut. La roue ne s'arrête jamais.

Finalement l'attrait – et le cauchemar – du grand reportage est sans doute l'angoisse qu'il suscite. L'excitation du départ. La crainte d'arriver trop tard ou au mauvais endroit. L'atterrissage toujours brutal, seul en terrain inconnu. Sur place, les contacts à établir, les plans à dresser dans l'urgence, les priorités à définir. Aller ici ou là ? Ne pas se tromper. Aller voir, interroger et surtout écouter. Regarder. Sentir. Ecrire, écrire. Chercher les mots justes. Ne pas les trouver. S'angoisser. Effacer et recommencer. Douter. Hésiter. Envoyer son papier ! Puis repartir en chasse et douter à nouveau.

Cela peut sembler banal, monotone et contraignant. Pas du tout. Il y a aussi la joie d'être au cœur de l'événement, de participer à l'histoire en marche, fût-ce modestement. De goûter la légère ivresse qui accompagne le coup de chance lorsqu'on attrape au vol une image éclairante, une phrase intéressante, une info exclusive. Et puis, pourquoi ne pas le dire, la tension qui accompagne la présence proche du danger.

Est-ce une drogue ? Une passion ? Non. C'est un métier. Henri de Turenne, correspondant de guerre en Corée en 1951, vit mourir en trois mois une vingtaine de ses confrères. Quatre furent fait prisonniers, beaucoup d'autres furent blessés. « Tous ces membres de la courageuse confrérie internationale des grands reporters ne se prenaient pas pour des héros » écrit-il. « Non. Ils ne faisaient le sacrifice de leur vie ni pour les Nations Unies, ni pour les pays d'où ils venaient. Ils le faisaient pour l'honneur de leur métier. Et aux Assurances Sociales leurs dossiers furent classés "accident du travail". »

Juste un métier. Un beau métier. Que tous les reportages réunis dans ce livre et ce coffret DVD essaient de raconter. Et de faire aimer.

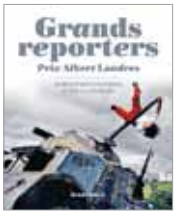

De la guerre de Corée vue par Henri de Turenne en 1951, au trafic de drogue au Mexique raconté par Delphine Saubaber en 2010, de l'Afghanistan du commandant Massoud rencontré par Christophe de Ponfilly en 1985, au travail dans les tours de la Défense révélé par Jean-Robert Viallet en 2010, un livre et un coffret DVD Albert Londres embrassent l'histoire de la fin d'un siècle et le début d'un nouveau.

640 pages d'un côté, 23 heures de films sur dix DVD de l'autre ! Le livre (Éditions Les Arènes) rassemble, sous la direction de Christian Hoche, les textes préférés des lauréats du Prix Albert Londres de presse écrite, le coffret DVD (Éditions du Montparnasse) regroupe les 26 films primés par le Prix Albert Londres audiovisuel depuis sa création en 1985.

Tarif promotionnel jusqu'au 31 mars : sur le site www.editionsmontparnasse.fr le coffret DVD est au prix de 50 euros au lieu de 70 euros avec le code promo ALSCAM.

France télévisions et la formation continue des auteurs

Comme annoncé dans la dernière *Lettre de la Scam*, un plan de formation continue des auteurs de l'audiovisuel a été mis en place par France Télévisions. Son président, Rémy Pflimlin, a installé le 10 novembre dernier, la commission mixte chargée d'examiner les demandes de prise en charge des dépenses de formation continue. Elle est composée de dix représentants (deux pour la Scam, deux pour la SACD, trois pour France Télévisions et trois pour les producteurs du SPFA, du Spi et de l'Uspa).
Lors de sa première séance, cette commission a adopté un règlement intérieur qui arrête les conditions d'éligibilité et autres modalités d'accès à ce fond pour la formation continue. Les auteurs peuvent dès à présent lui soumettre leur demande.

Qui peut bénéficier de ces formations ?

S'agissant de formation continue et non de formation initiale, l'auteur doit justifier de sa professionnalité. C'est à la commission que revient l'examen du degré de professionnalité qui peut notamment être établie :

- par la participation à la création d'une œuvre ayant été diffusée sur l'un des services de France télévisions,
- par son appartenance à l'une des deux sociétés SACD ou Scam,
- par la signature d'un contrat avec un producteur dans le cadre d'une création audiovisuelle.

Un auteur ayant bénéficié d'une prise en charge d'une formation ne pourra formuler une nouvelle demande avant douze mois. En cas de rejet de la demande, l'auteur ne pourra reformuler une demande identique avant un délai de six mois suivant la notification du rejet.

Quelles formations sont prises en charge ?

Les formations visées sont obligatoirement celles dispensées par les écoles « homologuées » par le CNC dans sa décision du 20 septembre 2010 :

- École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Femis)
- École supérieure de l'audiovisuelle et du numérique (Ina sup')
- École nationale supérieure Louis Lumière
- Conservatoire européen de l'écriture audiovisuelle (CEEA)
- École du film d'animation (La Poudrière)
- École documentaire de Lussas (Ardèche Images)

Comment déposer une demande ?

Les dossiers de demande de financement d'une formation doivent comporter :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- les coordonnées de l'établissement dispensant la formation choisie,
- l'intitulé et le programme de la formation,
- le coût de la formation (la couverture des dépenses ne pourra pas excéder 10 000 €).

Les dossiers doivent être adressés à :

M. Bertrand Mosca
Président de la commission
pour la formation continue des auteurs
France Télévisions
7, esplanade Henri-de-France – 75015 Paris
Tél. 01 56 22 60 00

La commission se réunit une fois par trimestre. Les dossiers doivent lui parvenir au plus tard un mois avant la date de la réunion. Les dossiers parvenus au-delà de cette limite seront examinés à la commission suivante. La commission communique sa réponse dans le mois suivant l'examen de la demande.

Le concept d'exception culturelle est né avec la mondialisation et la crainte d'une uniformisation culturelle au bénéfice des seuls intérêts américains. Rebaptisé diversité culturelle, le principe en a été consacré quelques années plus tard à l'échelle planétaire par la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il s'est agi d'exclure des règles de l'OMC le secteur culturel.

L'Europe et la culture : un goût amer ?

PAR **MARIE-CHRISTINE LECLERC-SENOVA,** DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INTERNATIONALES

dessin Catherine Zask

Le *Traité de Maastricht* de 1992 a reconnu pour la première fois la dimension culturelle de l'intégration européenne, en disposant que l'action de la Communauté peut « appuyer et compléter » celle des États membres dans le domaine notamment de la création artistique et littéraire, secteur audiovisuel compris. D'emblée, l'exception culturelle devint un enjeu politique entre les États-Unis et l'Union ; lors du cycle de Doha, le secteur culturel s'est à nouveau révélé comme un enjeu essentiel ; à l'occasion des travaux menant à la Convention de l'Unesco, la Commission européenne s'est vu accorder un mandat de négociation par les États membres.

On ne peut que louer des initiatives comme la *Directive TVSF* : son système de quotas facilite la production, la diffusion et la libre circulation des programmes de l'Union, renforcé par les *Programmes Media*, en faveur de projets de production, de distribution et de promotion des œuvres européennes.

Pourtant comment ne pas se prendre à douter, face à des actions parsemées, sans cohérence, dont l'incidence sur la diversité culturelle n'est pas toujours bien mesurée ? L'impératif proclamé revêt-il à 27 membres une signification concrète pour les instances européennes, une valeur en soi ; est-il une priorité pour la Commission ? Des actions positives certes, mais pas de véritable politique culturelle pour l'Europe, tant les signes qui nous sont donnés sont brouillés. Vaille que vaille et numérique aidant, l'œuvre, musicale mais bientôt audiovisuelle, glisse du statut de bien culturel singulier, non substituable qu'elle venait d'acquérir, vers l'assimilation à une denrée commerciale qui serait comme telle régie par les principes du marché intérieur et la libre concurrence ? Le credo de la libre concurrence demeure omniprésent et les politiques culturelles, perçues comme dérogatoires, sont passées au crible par la Commission. À l'évidence, le libéralisme dominant à Bruxelles ne fait pas bon ménage avec la tradition culturelle française. Qu'attendre d'instances formatées selon une approche à ce point libérale favorisée par un certain nombre d'États membres récents de l'Union ? La tension entre les commissaires français, Michel Barnier et néerlandaise, Neelie Kroës, exprime parfaitement le malaise actuel.

Quelques exemples préoccupants :

- Les négociations avec les États du Cariforum puis la Corée du Sud : il a fallu toute la mobilisation de la Coalition française en renfort de l'administration française, pour contrer l'inclusion systématique d'un Protocole de Coopération Culturelle dans les accords commerciaux négociés par l'UE, initiative qui a débouché sur une Communication de la France : *Pour une nouvelle stratégie culturelle extérieure de l'UE*.
- L'oreille complaisamment prêtée aux industriels de l'électronique qui poursuivent ouvertement l'affaiblissement voire la disparition de la rémunération pour copie privée, ne sert pas davantage la diversité culturelle en France, 25 % sont affectés au soutien de la création, secteur reconnu comme l'un des piliers de l'économie. Comment la réduire sans saper le financement des industries culturelles ?
- La décision de la Cisac dans le secteur musical, qui sanctionne le maillage des contrats de réciprocité entre les sociétés d'auteurs, a durablement désorganisé la gestion collective des droits des auteurs sans que la Commission sache quoi proposer à la place. Et tout cela pour imposer une concurrence entre sociétés d'auteurs sans égard pour la fragilisation des petits répertoires et des cultures minoritaires, parce que la DG « Concurrence » persiste à vouloir faire des SPRD (sociétés de perception et de répartition de droits) des sociétés de service… au service des utilisateurs de leurs répertoires (et non de leurs membres).

Quant aux médias, la France s'est trouvée en butte à la Commission, à plusieurs reprises et très sévèrement, l'une invoquant le volontarisme politique au service de la création, l'autre parlant déploiement industriel, droits du consommateur, libre concurrence :

- Lutte contre le piratage. Les législations visant à instaurer un mécanisme de riposte graduée conduisant en cas de récidive à la suspension de l'abonnement Internet, ont été critiquées par la Commission ;
- Financement de l'audiovisuel public. Alors que la France affiche la volonté de préserver les programmes de la publicité commerciale tout en compensant le manque à gagner, la Commission réfute la compatibilité de la réforme avec les règles communautaires en matière d'aides d'État. Tolérant la dotation en capital dont a bénéficié FTV – sauf surcompensation éventuelle –, elle somme Paris d'abolir immédiatement la « taxe télécom », dernière étape avant saisine de la Cour Européenne de Justice. Quelque 300 millions sont en jeu, avec à la clé le détricotage politiquement risqué de la loi sur la télévision du futur. Une plainte des chaînes privées, elles aussi « taxées », est en cours d'instruction ;
- TVA des FAI (fournisseurs d'accès à Internet). L'application du taux réduit de TVA sur l'« offre de programmes TV » en contrepartie de leur contribution au Cosip (environ 100 millions euros / an), a fait l'objet d'une mise en demeure de supprimer cet avantage fiscal, au risque (conjuré in extremis) de voir les FAI remettre en cause leur contribution au Cosip, ce qui aurait eu un effet désastreux sur le financement de la création
- La directive SMA, animée par un esprit de libéralisme renforcé, a institué des règles plancher qui auraient gagné à être plus exigeantes en matière de promotion des œuvres européennes, de réaménagement du régime de la publicité télévisée (les contraintes quantitatives ont été allégées), de placement de produit… Malgré des quotas existant de longue date déjà, les contenus nord-américains occupent plus de 70 % de part de marché en Europe, 1,2 % étant laissé aux « autres cultures » : l'Union européenne n'est-elle pas trop timorée, même là où elle est déterminée ?
- Les nouveaux médias : aucun État ne peut seul encadrer les activités en ligne, chacun devant agir avec les autres et avec les acteurs de l'Internet. Or la régulation des nouveaux services peine, l'esprit d'auto-régulation par le marché domine, avec la libéralisation du secteur des télécoms en Europe en 2009, alors même que ces nouveaux services sont l'angle d'attaque par excellence des États-Unis. À cette occasion, la Commission s'est engagée à veiller rigoureusement au maintien du caractère ouvert de l'Internet et, de fait, est soucieuse de la préservation des « libertés de l'Internet » au bénéfice des citoyens européens, mais beaucoup moins en alerte sur le piratage massif des contenus – qui occupe pourtant une part importante de bande passante – ou l'opportunité d'un filtrage des contenus illicites, réclamé par les ayants droit.

Tout aussi désolant, la définition des nouveaux services dits Smad a écarté, au grand dam des ayants droit, les sites de partage.

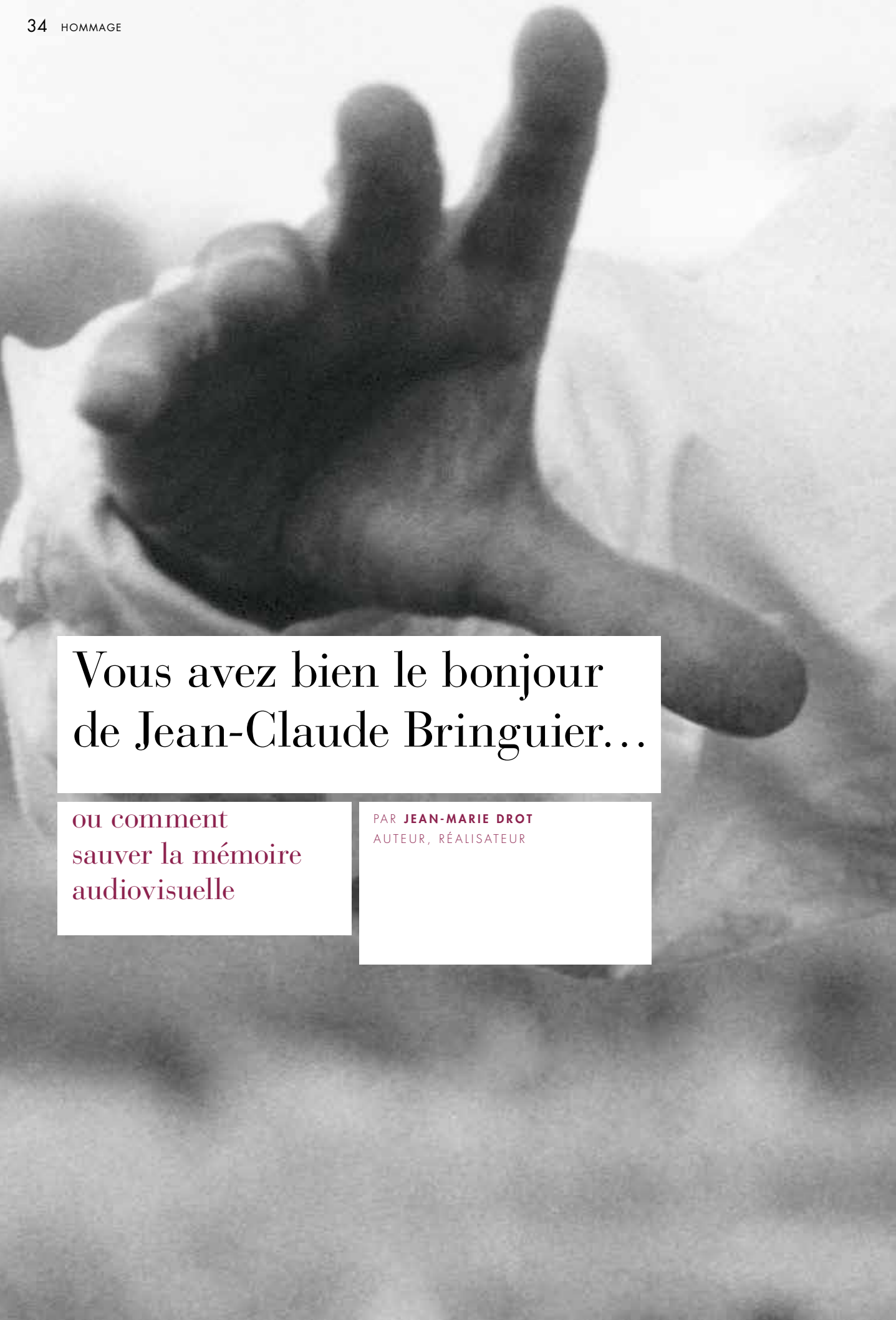

Vous avez bien le bonjour de Jean-Claude Bringuier…

ou comment sauver la mémoire audiovisuelle

PAR **JEAN-MARIE DROT**
AUTEUR, RÉALISATEUR

« Les pays sans mémoire seront condamnés à mourir de froid » Patrice de la Tour du Pin
Mercredi 8 décembre 2010 : malgré la neige, les trottoirs verglacés et la quasi impossible circulation des voitures, la salle Charles Brabant fut presque pleine pour assister, non… pour participer à l'hommage à Jean-Claude. Un public attentif, recueilli avait affronté l'hiver et probablement aurions-nous été plus nombreux si la mort de notre ami Bringuier n'avait été aussi scandaleusement ignorée : rien au « Journal télévisé » de ce 17 septembre 2010, date de son départ. Pas un mot dans les journaux. Rien dans *Télérama* ni sur le site de *l'Ina*. Rien dans *Le Monde*. Seuls, Antoine Perraud (*Médiapart*) et Jean-Claude Raspiengras (*La Croix*) ont sauvé l'honneur des journalistes qui pourtant, à la même époque, ont tiré à la ligne pour nous raconter les malheurs (usage de stupéfiants) d'un populaire animateur TV dont j'ai oublié le nom…

photo collection privée

Mais qu'importe après tout ! La soirée Scam de ce mercredi 8 décembre 2010 restera pour beaucoup d'entre nous une des plus émouvantes, grâce, bien sûr, aux extraits des films de Jean-Claude vus ou revus ce soir-là (*L'île de Houat*, *Lyonnaiseries*, *Aix en Provence*, *Des eaux mêlées* — Bassin d'Arcachon —, sans oublier le dialogue hilarant entre Jean-Claude et Hubert Knapp, dans la série *Au-delà de l'écran*) mais encore par la qualité exceptionnelle des participants : Denise, la femme de Jean-Claude, son fils Pierre, René Gardies, professeur émérite à l'Université d'Aix et son complice Raymond Achilli (deux « fanatiques éclairés » du Cinéma et de la TV).
Antoine Perraud a mené les débats avec son habituelle et chaleureuse compétence.
C'est Antoine encore qui, en guise de conclusion à cette rencontre avec Jean-Claude, a trouvé l'expression la plus juste : « *Ce soir, dans la salle Charles Brabant il y eut un je-ne-sais-quoi de religieux et de laïque à la fois…* ». Inoubliable.

(Extrait du tournage d'un entretien filmé à Marseille le 27 novembre 1998, par René Gardies qui, avec les moyens du bord, essaye de réaliser une série sur «les créateurs de télévision»). Je lui souhaite bonne chance!

Jean-Claude Bringuier: «Je crois qu'il y a un moyen d'expression propre à la télévision. J'en prends pour exemple mon travail: ce que j'ai fait à la télévision, je n'aurais pas pu le faire au cinéma. Ne serait-ce que des portraits, par exemple, ça n'existe pas au cinéma. Questionner délibérément la vie en lui faisant dire ce qu'elle veut dire, il n'y a que nous qui l'avons fait. Et, avant nous, la radio naturellement. Mais le complément qu'apporte l'image, c'est un visage, une géographie humaine.»
«Je dirais que j'ai épousé la télévision comme on enfile un gant. Certaines personnes, mais très peu en France, savent qu'il y a des auteurs de télévision, et Dieu sait que j'en ai connus de remarquables. Quand vous avez le malheur de ne pas faire des fictions ou des variétés, mais de faire des documentaires, alors vous êtes «les intouchables», vous êtes les parias, vous êtes ceux qui travaillent dans les soutes du bateau, les rameurs nus».
Et encore: «Plus je me suis approché des gens, des lieux de la vie, et plus j'y ai pris goût. Vous comprenez, c'est inépuisable, comme le réel lui-même».
Puis, en guise d'ouverture vers l'avenir: «J'ai vécu les quinze premières années de la télévision qui étaient formidables, pas tout à fait les premières, mais presque. On faisait des films comme les oiseaux chantent. On faisait ce qu'on voulait, totalement ce qu'on voulait. On était quinze en tout, administration comprise. On rentrait chez le directeur, on disait: «On veut aller au Liban». Il demandait: «Pourquoi au Liban?» «Parce que ce sont les Marches du Levant». Et ça lui paraissait une raison. C'était formidable.»
«On était heureux, on ne le savait pas. On avait envie d'aller à Aix? «Bien, allez à Aix».»

Et pour finir, la devise de Jean-Claude: «J'ai la patience comme arme secrète!».

Peut-être t'en souviens-tu, mon cher Jean-Claude, la dernière fois que nous avons déjeuné ensemble, *«entre poire et fromage»* (comme aurait dit ma bonne grand-mère) j'avais évoqué devant toi la prochaine fête de la Scam en mai 2011. La Société, ta, notre société aura 30 années d'existence. Contre vents et marées… Au commencement, encore à l'Hôtel de Massa, nous étions sept pères fondateurs. Aujourd'hui la Scam défend les droits de 28 000 auteurs. En mai 2011, peut-être serons-nous 30 000!
Avec la Sacem et la SACD, la Scam est devenue un haut lieu de résistance contre l'argent-roi, contre les politiciens de toute couleur qui s'intéressent à la TV pour y vendre leurs salades, regardent le «Journal télévisé» où ils paradent puis s'en vont tranquillement dîner en ville avec leurs copains! Le «reste», les programmes, ils n'en ont rien à faire!

La preuve? Le sort calamiteux que les responsables de France-Télévisions ont toujours réservé aux *Archives du XX^e siècle* de l'ami Jean-José Marchand. «Aux oubliettes!».
D'ailleurs, entre nous, parmi les hommes de pouvoir, de gauche ou de droite, qui a jamais bataillé pour faire de la télévision (comme en rêvait Malraux dans la conclusion de son dernier livre paru de son vivant *L'Intemporel: «Le haut lieu d'un vrai partage culturel»).* Presque personne.
Dans Paris, où aller pour regarder sur grand écran, un film de Mitrani, de Prat, de Max-Pol Fouchet, de Santelli, de Charles Brabant, de Jacques Krier? Nulle

part. Qu'aurait été le futur de l'œuvre d'un Truffaut - disons *Jules et Jim* - si le public ne l'avait vu qu'une seule fois puis «à la trappe»!

Autre exemple: lorsqu'à l'Élysée, avec beaucoup de solennité, le Président Sarkozy nous avait annoncés, comme étant une réforme majeure de son quinquennat, la suppression de la publicité sur France Télévisions, il nous avait promis que, prochainement, une chaîne serait entièrement consacrée à la diffusion du patrimoine audiovisuel (INA) et qu'ainsi nous pourrions revoir les «*Les Riches heures de la Télévision française*». Mais rien n'est jamais venu!

Au PS, même coupable indifférence. Certains «patrons» de la rue de Solferino rêvaient, il n'y a pas si longtemps, de supprimer la redevance, comme la vignette-auto (ce qui, évidement, aurait provoqué la mort de l'audiovisuel public)! Aujourd'hui, en cas de victoire en 2012, la gauche nous promet la licence légale… Pas de quoi se réjouir!

À Bruxelles, les «commissaires» annoncent régulièrement de supprimer la redevance sur la copie privée qui, pour l'essentiel, représente la base même du budget culturel des sociétés d'auteurs (bourses, prix, participations financières à de nombreux festivals, etc.). Il y a peu, une certaine Neelie Kroes (commissaire européenne en charge de la société numérique), libérale échevelée de nationalité hollandaise, vient de publier un texte incendiaire contre le droit d'auteur «*à la française*».

«À la trappe!» dit-elle!

Alors que faire?

Attendre que les bureaucrates de France Télévisions nous accordent un strapontin dans un coin de leur grenier ou de leur cave?

Ou plutôt (et pourquoi pas dans le cadre de l'anniversaire de nos trente ans) relancer les *Mardis de la Scam*, non plus, comme hier au Forum des Halles, mais au 5 de l'Avenue Vélasquez, dans la «Maison des auteurs» qui, toutes dettes remboursées en 2010, est à présent notre propriété à part entière.

Prévoir une série de rendez-vous fixes deux ou trois fois par mois. Hommages aux auteurs Scam d'hier ou d'aujourd'hui ou encore des soirées thématiques sur le documentaire musical, les films d'art ou scientifiques (bonne occasion, mon cher Jean-Claude pour revoir tes entretiens avec Jean Rostand, Piaget, Bachelard, Pincus, Robert Oppenheimer, Claude-Levi Strauss etc.) Bref, revenir sérieusement à l'idée des *Yeux et la mémoire*.

Mais ce n'est pas tout: après négociations avec l'INA et avec les producteurs, faire en sorte que la salle Brabant soit le point de départ d'une sorte de reconquête et, grâce au site internet de la Scam, rayonner et rendre l'espoir aux quatre coins de la France, ce pays qu'un Jean-Claude Bringuier avec ses complices nous ont permis de mieux connaître, de mieux aimer, à travers ses *croquis* et autres inoubliables séries.

En guise de conclusion provisoire, une dernière phrase de l'ami Jean-Claude: «*Lorsqu'on fait un film, il ne faut jamais froisser la vie !*».

Brouillon d'un rêve

PAR **JEAN-PIERRE MAST,** RESPONSABLE SCAM DE L'AIDE À LA CRÉATION

photo Matthieu Raffard

Dans l'esprit de l'architecte Mallet-Stevens qui commande à Jean Prouvé une porte en fer forgé sans en réclamer le *dessin,* la bourse Brouillon d'un Rêve persiste depuis dix-huit ans à faire confiance à des auteurs qui forment le *dessein* d'un vrai film à faire. ✳ Cette aide encourage un auteur à un moment opportun, à avancer à l'air libre, enrichi par cette petite bouffée d'indépendance. Mécénat lisible dans le désarroi d'un métier durci, Brouillon d'un rêve, tous les deux mois, *reconnaît* des auteurs qui peuvent ainsi continuer de l'être, et fait ressurgir des propositions filmiques au bord de la crise télévisuelle. ✳ Des milliers de projets d'initiative personnelle donnés à lire, à voir, par des auteurs à des auteurs, beaucoup de films réalisés, trop souvent fabriqués pour la plupart en terre de résistance, et montrés en catimini, tard dans la nuit télévisuelle, ou plus heureusement au sein de ces circuits parallèles[1] chers à Gilles Deleuze. ✳ Le nom Brouillon d'un rêve, identité symbolique, a été rapporté des manuscrits d'Arthur Rimbaud par Gérard Follin, auteur réalisateur, en compagnie d'un autre rimbaldien, Charles Brabant, auteur réalisateur, fondateur de la Scam. ✳ Et si le documentaire, en nous élevant au-dessus de nous-mêmes, pour mieux nous parler, nous questionner, nous éclairer, comme une littérature non consentante, était lui aussi, un imprimeur[2] de liberté ?

Les chiffres de Brouillon d'un rêve

630 projets de films aidés, 73 % réalisés. En dix-huit ans, la Scam a consacré plus de trois millions d'euros pour faire naître et reconnaître des auteurs et des œuvres dont l'exigence et la qualité méritent d'être soutenues. Au-delà de l'audiovisuel, tous les répertoires de la Scam sont désormais irrigués par cette aide : radio, littérature, art numérique, institutionnel, photographie et journalisme. En 2010, 58 rêves sont devenus réalités, 58 autres ont éclos… leur résumé sur www.scam.fr

[1] « Car il y aura des circuits parallèles, un marché noir. » Gilles Deleuze, en exergue à Co-Errances, coopérative alternative de diffusion.
[2] En référence à Paul Eluard s'adressant à ses camarades imprimeurs ; *Poèmes politiques* (Ed. Gallimard)

photo Matthieu Raffard